3e ANNÉE — T. 6. N° 119. — 10-17 Septembre 1921.

La Documentation Catholique



Adveniat Regnum Tuum.

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI (40 fascicules par an, plus les Tables semestrielles)

PRIX : Un N°. 0 fr. 60. — ABONNEMENTS : Six mois, 11 fr. ; un an, 20 fr. — Etranger, 12 et 22 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe. (Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.*)

LE PROCHAIN FASCICULE, *conformément à l'avis donné dans la* D. C. *du 12 juin 1920 (p. 793),* **PARAITRA LE 24 SEPTEMBRE.**

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

UNE PSEUDO-RELIGION

THÉOSOPHES ET SPIRITES

A propos du Congrès théosophique de Paris (23-26. 7. 21).

Le 1er « Congrès mondial des Théosophes » s'est tenu à Paris, du 23 au 26 juillet dernier. Il fut présidé par Mrs Annie Besant, qui se croit ou se proclame la réincarnation de Giordano Bruno (1550-1600), après avoir été dans une existence antérieure la philosophe Hypathie (370-415) (1). Il y a soixante-quatorze ans qu'elle revint sur cette terre, en Irlande. Epouse d'un pasteur anglican, elle se vit, à vingt-six ans, chassée de son home par son mari et séparée de ses enfants en raison de ses théories rien moins que chrétiennes. Elle se jeta alors dans le socialisme, et récemment, aux Indes, travailla au triomphe du séparatisme hindou.

Ce ne sont pas là cependant ses seuls titres à la gloire; c'est d'ailleurs que lui vint sa célébrité. Amie et collaboratrice de Mme Blawatska, fondatrice de l'école théosophique, elle lui succéda à la tête de cette « religion », qui, aujourd'hui, compterait 50 000 adhérents répandus dans les cinq parties du monde, d'où un millier d'entre eux vinrent à Paris en juillet dernier et, durant trois jours, tinrent conseil dans la grande salle du square Rapp.

Ce que fut ce Congrès, la presse, surtout celle de gauche, s'est complu à le dire, très longuement (2), alors que systématiquement elle tient à ignorer les manifestations catholiques.

L'intérêt excité par ce Congrès de théosophie s'explique avant tout par l'attirance qu'exerce sur des esprits superficiels la mode. A quelle autre cause serait-il possible d'attribuer le fait que le 26 juillet le grand amphithéâtre de la Sorbonne était trop petit pour contenir tous ceux que le désir d'entendre Mme Annie Besant y avait amenés ? (1)

Dangereuse fascination qui mène insensiblement à l'apostasie des catholiques insuffisamment instruits de leur religion et hypnotisés par des théories où se retrouve parfois, démarquée et falsifiée, la mystique chrétienne.

Il y a là un péril certain dont on doit se garder. Aussi le R. P. GIOVANNI BUSNELLI, auteur d'un manuel de théosophie réputé (2), a-t-il voulu, dans la revue *Gregorianum* (janv. 1920), faire ressortir l'impossibilité d'un accord entre la théosophie et la doctrine catholique. Son étude, dont nous donnons la traduction intégrale, est un simple commentaire, mais un commentaire autorisé, du décret du Saint-Office en date du 18 juillet 1919.

On n'en saurait nier la portée, si l'on se rappelle la devise de Mrs Annie Besant : « Avant

(1) R. GUÉNON, « Le Théosophisme : Histoire d'une pseudo-religion » (*Revue de Philosophie*, mai-juin 1921, p. 262).

(2) Cf. principalement, dans la presse de Paris : « Une heure avec Mme Annie Besant » (*Figaro*, 23. 7. 21) ; « Un Congrès mondial de Théosophes » (*Journal*, 24. 7. 21) ; « Les Théosophes tiennent à Paris leur premier Congrès mondial » (*Petit Parisien*, 24. 7. 21) ; « Pourquoi je suis devenu théosophe » (*Intransigeant*, 24. 7. 21) ; — « Le Congrès mondial de théosophie » (*Rappel*, 25. 7. 21) ; « La Théosophie et les théosophes » (*Gaulois*, 25. 7. 21) ; « La doctrine théosophique expliquée par Mme Annie Besant » (*Eclair*, 27. 7. 21) ; « Le Congrès de Théosophie » (*Petit Parisien*, 27. 7. 21) ; « Les grandes prêtresses de la Théosophie » (*Temps*, 28. 7. 21) ; « Sur la Théosophie » (*Radical*, 29. 7. 21) ; « Les doctrines de l'Inde et la Théosophie » (*Ere Nouvelle*, 29. 7. 21) ; « La Théosophie » (*France Libre*, 31. 7. 21) ; « La pensée théosophique » (*Radical*, 1. 8. 21).

(1) *Petit Parisien*, 27. 7. 21.
Le chroniqueur du grand journal d'information rapporte comment, « autour de M. Appell, recteur de l'Université de Paris, qui avait pris place au premier rang des auditeurs, se pressaient toutes les plus hautes personnalités parisiennes, les membres du corps diplomatique, des grands corps savants, des colonies étrangères de Paris. Sur l'estrade, derrière la conférencière, se tenaient les délégués des trente-trois nations qui ont pris part au Congrès de théosophie que clôturait cette conférence.

» Quand Mme Annie Besant apparut, très simple en sa robe toute blanche, grande et couronnée du seul diadème vraiment royal de ses cheveux blancs, l'assistance entière se leva et l'applaudit avec enthousiasme et ferveur.

» Après que, en quelques mots très simples, le président de la Société théosophique de France l'eut présentée, Mme Annie Besant se leva et parla.

» Elle s'exprima en français, dans une langue d'une rare pureté. Et tour à tour attendrie, autoritaire, souriante ou grave, elle parla de l'évolution des êtres, de la réincarnation des âmes, du progrès humain dû — selon sa doctrine — au continuel afflux, dans la vie de tous les jours, des disparus de tous âges qui se réincarnent successivement, apportant dans leurs multiples existences une connaissance plus profonde de cette science du divin qui leur permet de devenir des instructeurs et des guides de l'humanité et de la conduire vers la perfection.

» Elle eut des mots fulgurants, des phrases dont la simplicité éloquente atteignit parfois à la sublimité. Parlant des morts de la Grande Guerre, de leur foi dans l'action qui libérait le monde de l'emprise d'une race qui, faible d'âme, ne basait sa suprématie que sur la force brutale, elle annonça leur réapparition dans le futur, parmi les hommes, et dit qu'ils seraient les annonciateurs de la sixième race, qui, dérivant des Aryens, des Celto-Latins et des Grecs, ouvrirait un nouveau cycle de la civilisation et par conséquent de l'évolution humaine.

» Pendant une heure et demie, par la seule magie de sa parole ardente, nuancée, aimante, Mme Annie Besant, prophétesse de temps meilleurs et prêtresse de la Nouvelle Espérance, tint son auditoire sous le charme. Elle émut, elle fit penser... Convainquit-elle ?

» Mais quand elle se tut, ce fut, dix minutes durant, une ovation indescriptible qui se renouvela dans la rue quand elle quitta la Sorbonne ».

(2) *Manuale di Teosofia*, 3 vol. in-12, Rome.

tout, combattre Rome et ses prêtres, lutter partout contre le christianisme et chasser Dieu des cieux. » (1) Que depuis 1880 cette négation ait été enveloppée de formes moins brutales, c'est possible ; elle n'en demeure pas moins le fond de tout l'enseignement théosophique.

Afin de permettre à nos lecteurs de saisir toute l'importance de l'étude du R. P. Busnelli, nous rappellerons en quelques notes rapides l'historique et les théories de la Société théosophique présidée par Mrs Annie Besant (2).

Historique succinct

La Société théosophique fut fondée à New-York par Mme Hélène Blawatska (3), le 7 septembre 1875, avec le concours d'un journaliste américain, Henry Steel Olcott, qui portait le titre de colonel depuis la guerre de Sécession. De ce collaborateur elle écrira plus tard : « Olcott est utile à sa place, mais ordinairement quel âne ! Quelle tête de bois ! » (4) Il est jugé.

Comme il était naturel, la fondatrice de cette pseudo-religion voulut donner à ses adeptes un Evangile de la théosophie. Ce livre, l'*Isis dévoilée* (*Isis unweiled*), est une compilation de théories, d'hypothèses puisées dans les mythes anciens, les doctrines de l'antique Egypte et plus abondamment dans celles de l'Inde, d'où l'appellation de *néo-bouddhique* donnée à la Société théosophique.

Le centre et le sanctuaire occulte de cette Société furent transportés de New-York à Bombay (1878), puis à Adyar, près de Madras (1882). C'est là que s'opérèrent les « miracles » dont Hélène Blawatska se prévalut jusqu'au jour où une enquête scientifique, dirigée sur place par la Société des recherches psychiques de Londres, fit justice de ces jongleries.

Autre remarque. Une Loge maçonnique, le *Droit humain*, fonctionne dans le sanctuaire d'Adyar, et ce fait suffirait à lui seul à mettre en relief le véritable caractère et le but, caché à beaucoup mais non moins réel, de la nouvelle doctrine.

Quand Mme Blawatska mourut, ou, selon l'expression chère aux théosophes, quand elle se *désincarna* (8 mai 1891), la Société se choisit comme président officiel le colonel Olcott, qui occupa ce poste jusqu'à sa mort, survenue en 1907. Toutefois, l'âme véritable du groupe sans cesse grandissant fut Mrs Annie Besant, d'abord présidente de la Section ésotérique, puis de la Société elle-même depuis 1907.

Elle fut secondée dans son œuvre par un occultiste anglais, M. C.-W. Leadbeater, ancien pasteur qui avait apostasié avec ostentation et reçu le *pansil* ou baptême bouddhique, à Ceylan. Signalons, sans qu'il nous soit possible d'insister sur les faits, que, « auteur de manuels théosophiques très répandus, mais aussi instructeur et initiateur passionné, Leadbeater [se laissa] entraîner jusqu'à prôner, dans le but d'éveiller chez ses jeunes élèves les facultés occultes, des procédés et méthodes qui provoquèrent une réprobation unanime au sein de la Société théosophique » (1). En France, il eût été passible des tribunaux correctionnels.

Invraisemblance des doctrines, indignité des chefs reconnue publiquement, ni l'un ni l'autre de ces côtés négatifs de la secte n'ont diminué le nombre de ses prosélytes. Loin de là, grâce à une propagande intense, il s'augmente chaque année de chrétiens ignorants qui ferment les yeux, car elle les éblouit, à la précision de la vérité évangélique. Il n'est pas rare non plus de voir les hypothèses théosophiques charmer des matérialistes en quête d'une morale — morale bienveillante évidemment, excluant la sanction réelle, efficace, portée contre le crime par un juge divin, personnel et juste.

Que l'on ajoute à ces raisons l'appui officiel de la franc-maçonnerie et l'on aura le secret du triomphe réservé à Mrs Annie Besant soit au temple du square Rapp, soit à la Sorbonne le 26 juillet dernier.

Le schisme steinérien.

Il est permis toutefois de se demander si ces succès personnels obtenus en France par la présidente de la Société auront un lendemain. Déjà un schisme est venu troubler le petit monde théosophique. Voici quelle en fut la raison. Depuis longtemps, l'influence bouddhique dans les théories actuelles de la Société a paru exagérée à certains occultistes occidentaux. Pour eux, les mythes égyptiens, helléniques, l'interprétation secrète des Evangiles, les doctrines gnostiques et manichéennes, valent autant que la philosophie de l'Inde. Telle est l'origine éloignée du désaccord.

A la tête de ce mouvement séparatiste, qui prit corps dans la Société anthroposophique, se trouvent des théosophes comme Edouard Schuré, Alsacien protestant, auteur d'œuvres réputées, telles que les *Grands Initiés*, et de drames ésotériques ; Rudolph Steiner, naturaliste allemand, spécialiste de l'occultisme des Rose-Croix. Près de ces chefs, l'élément féminin, qui semble prépondérant dans ces sectes

(1) Discours de clôture du Congrès des libres-penseurs tenu à Bruxelles en septembre 1880 (*Revue de Philosophie*, janv.-févr. 1921, p. 31).

(2) Nous renvoyons les lecteurs désireux d'approfondir la question aux études suivantes, consultées par nous-mêmes : R. P. Léonce de Grandmaison, *la Nouvelle Théosophie* (55 pages), édit. de l'*Action Populaire*, 1920. Cette brochure, résumé des importants travaux antérieurs de l'auteur sur le même sujet (« le Lotus bleu », les « Théosophes et la Théosophie » : *Etudes* des 5. 2. et 5. 3. 1905 ; « la Nouvelle Théosophie » : *Etudes* des 5. 12. 1914 et 5. 5. 1915), a été rédigée d'après les ouvrages mêmes des théosophes dirigeants, en particulier les *Conférences* de Rud. Steiner, livrées au R. P. de Grandmaison, avec d'autres notes personnelles, par un « théosophe désabusé ». Cette brochure, toutefois, ne contient pas la réfutation du système. — R. Guénon, « le Théosophisme » en cours de publication dans la *Revue de Philosophie*, fascicules 1, 2, 3 de 1921. — Chan. Coubé, « la Théosophie », dans la *Revue des Objections*, 15 avril, 15 mai, 15 juin 1921. En ces trois fascicules, M. le chan. Coubé, s'inspirant en partie des œuvres du R. P. de Grandmaison, a su donner une idée à la fois générale et suffisamment détaillée de cet agrégat d'élucubrations qu'est la théosophie. La façon alerte dont ces fausses théories sont combattues ne peut qu'accroître l'utilité pratique de l'étude de l'éminent orateur.

(3) Née le 12 août 1831, fille d'un père allemand et d'une mère russe, Hélène Pétrowna von Hahn épousa, à dix-sept ans, un officier russe, Nicéphore Blawatsky. Elle abandonna son mari après trois mois de mariage, mena, de 1848 à 1874, une vie errante et mouvementée, d'où les scandales ne furent pas absents, s'adonna, durant ce temps, aux sciences occultes et acquit une certaine célébrité comme *médium*.

(4) *Evolution of Mrs Besant* (Madras, Justice Printing Works), p. 111 : cité par le R. P. L. de Grandmaison, dans la *Nouvelle Théosophie*, p. 5.

(1) L. de Grandmaison, *op. cit.*, p. 44.

d'exaltés, est représenté par Mlle Marie de Sivers et Mme Alice Bellecroix. Alors qu'à Adyar on aime à se proclamer opposé à tout christianisme, les théosophes steinériens en arrivent à capter la confiance des catholiques eux-mêmes en montrant une prétendue concordance de l'enseignement catholique avec celui de leur maître. C'est ainsi que Mme Alice Bellecroix, dans l'homélie-programme qu'elle prononça lors de l'ouverture à Paris d'une Loge steinérienne, voulut étayer sa thèse à l'aide de textes parallèles empruntés successivement à Steiner et à un membre bien connu de l'épiscopat français.

Des questions de personnes envenimèrent le conflit né de cette opposition de principes, et le 14 janvier 1913, dans une lettre officielle datée d'Adyar, Mrs Annie Besant exclut en bloc de la Société théosophique la section allemande, à laquelle s'unit le groupe français, dirigé par MM. Ed. Schuré, Eugène Lévy et Mme Alice Bellecroix.

Ajoutons qu'une branche américaine encore très florissante s'était détachée de la Société théosophique dès 1891. Elle eut pour fondateur W.-Q. Judge, et sa présidente actuelle — la théosophie tourne à la quenouille ou à l'hystérie — est une certaine Catherine Tingley. Ce schisme a son centre à Point-Loma, en Californie, et des ramifications en Suède et en Hollande (1).

Résumé de la doctrine théosophique

Nous ne tenterons pas de donner ici un exposé complet de la doctrine théosophique — les 45 ouvrages de Mrs Annie Besant et toutes les œuvres de ses collaborateurs n'y ont pas encore réussi; nous n'essaierons pas davantage d'entrer dans le détail des questions controversées entre Steinériens et Théosophes bouddhiques, mais il nous a paru utile de donner un bref résumé de la théosophie d'après l'un de ses principaux chefs (2) :

La Théosophie est-elle une religion ? A cette question, tous les théosophes répondent : « La Théosophie n'est point, par elle-même, une religion; elle est aux religions ce que leur étaient les anciennes philosophies. Elle ne les contredit pas, elle les explique... Ce qu'il y a de raisonnable dans leur ensemble ou dans l'une quelconque d'entre elles, la Théosophie le prend, l'explique et le commente, combinant les vérités particulières en un tout harmonieux. » (3)

LES TROIS « VÉRITÉS ABSOLUES » ENSEIGNÉES PAR LES THÉOSOPHES

Sous réserve des explications antichrétiennes, antiscientifiques ou immorales qu'ils en donnent, voici les trois « vérités absolues » enseignées par les théosophes :

1° Dieu existe et il est bon. Il est le grand dispensateur de vie qui habite en nous et hors de nous. Il est immortel et éternellement bienfaisant. Il ne peut être ni entendu, ni vu, ni touché, et pourtant le perçoit qui désire le percevoir.

2° L'homme est immortel. La gloire et la splendeur de son avenir n'ont point de limite.

3° Une loi divine de justice absolue gouverne le monde, de telle sorte que chaque homme est en réalité son propre juge, l'arbitre de sa propre vie, se dispensant à soi-même gloire ou obscurité, récompense ou châtiment (1).

(1) *Revue des Objections*, 15. 4. 21, pp. 219-220.
(2) C.-W. Leadbeater, *Une esquisse de la Théosophie* (trad. française, Paris, 1910).
(3) *Op. cit.*, pp. 8-9.

Explication théosophique de ces vérités.

a) Dieu.

Les théosophes distinguent entre « Dieu, Existence infinie, d'une part, — et, d'autre part, la manifestation de cette suprême existence par un Dieu révélé développant et guidant un Univers. Ce n'est qu'à cette manifestation déjà limitée que l'on appliquera le mot *un Dieu personnel.* Dieu en Lui-même est au delà des bornes de toute personnalité; il est « dans tout et à travers tout ». En réalité, il est tout; et de l'infini, de l'absolu, du tout, nous pouvons seulement dire : *Il est (It is)* » (2).

Cette manifestation de Dieu est « la grande force rectrice ou *Déité* de notre système solaire » ; les philosophes l'ont appelée le *Logos.*

« Du Logos est vrai tout ce que nous avons entendu dire de Dieu... C'est bien véritablement « en » Lui que nous vivons, que nous nous mouvons et » que nous agissons » (3).

Entre le principe ineffable de tout, qu'ils nomment *Sat,* et la matière, les théosophes intercalent, en dehors du Logos, « des dieux, archanges, éons, élémentaires supérieurs et inférieurs, etc., d'une spiritualité de plus en plus mélangée d'impureté. L'homme actuel est le point de réunion entre le divin, l'esprit, d'une part, et la matière de l'autre » (4).

b) L'homme.

Appliquant à l'homme le principe de l'évolution, les théosophes enseignent que nous sommes « une émanation du *Logos,* une étincelle du Feu divin » (5).

Ce germe divin est déposé dans l'âme, qui s'enveloppe de « vêtements » plus matériels, dont le corps physique n'est que le dernier et le plus dense. Ces « vêtements », ces « corps », ces « degrés d'être », sont au nombre de sept. Ils répondent au sept mondes dont l' « être » est composé. Ces mondes « s'emboîtent en quelque sorte l'un dans l'autre, par *interpénétration,* et l'homme possède un corps de même nature que chacun de ces mondes, corps par lequel il peut communiquer avec ce monde et vivre dans ce monde » (6).

Comment la théosophie explique-t-elle cette interpénétration ? De la même façon que la science montre la matière « interpénétrée » par l'éther, qui lui-même est « interpénétré » par des substances plus subtiles encore.

Autre corollaire important à noter, car il semble être le lien qui réunit la théosophie à l'occultisme,

(1) C.-W. Leadbeater, *op. cit.*, pp. 21-2.
(2) *Ibid.*, pp. 29-30.
(3) *Ibid.*, pp. 30-31.
(4) L. de Grandmaison, *op. cit.*, p. 11.
(5) C.-W. Leadbeater, *op. cit.*, p. 45.
(6) *Ibid.*, pp. 41-42.
Miss Besant (*The key to Theosophy* [clef de la Théosophie], p. 63) donne ce schéma de l'anthropologie théosophique. L'homme véritable est composé de sept éléments, savoir : 1° L'homme physique, qui comprend : *a)* le corps physique (*rûpa*) ; *b*) la vie ou principe vital (*prâna*) ; *c*) le corps astral ou double (*linga skarira*) ; *d*) le siège des passions (*kâma rûpa*) ; — 2° L'homme spirituel, où se retrouvent les trois derniers éléments : *a*) l'intelligence (*manas*) ; *b*) l'âme spirituelle (*boddhi*) ; *c*) l'étincelle divine, la radiation de l'Absolu (*atma*). (Cité par L. de Grandmaison, *op. cit.*, p. 11.)

les théories de la Gnose aux extravagances de médiums en sommeil hypnotique.

« Ces sept mondes, l'homme les connaîtra exactement comme il en connaît actuellement les formes grossières, c'est-à-dire en percevant les vibrations qu'elles émettent. » (1)

L'initiation occulte, des exercices appropriés et qui varient selon les initiateurs développeront en l'homme les organes qui lui permettront de « vibrer » synchroniquement avec les divers mondes (3).

Toutefois, cette connaissance des mondes invisibles n'est pas le terme suprême de l'homme : elle n'est qu'un moyen de l'atteindre. En réalité, la fin de l'homme, la voici. Par une évolution en sens contraire de celle qui l'amena à son état actuel, chacun de nous devra, degré par degré, libérer l' « étincelle divine » qui est en lui. Alors seulement cette partie de Dieu, du Tout, ira se perdre dans l'essence universelle, d'où elle émana jadis. Ce sera la fin, le Nirvâna, à ne pas confondre avec le ciel des Juifs, des chrétiens et des musulmans, puisque ce Nirvâna suppose l'abolition de la personnalité.

Doctrine de la réincarnation des âmes.

Une vie humaine ordinaire, disent les théosophes, est loin de suffire à assurer cette évolution. Aussi l'homme devra-t-il renaître, et renaître autant de fois que ce sera nécessaire pour lui permettre de devenir parfait.

L'âme, avons-nous dit plus haut, s'enveloppe de corps de plus en plus denses, afin de pouvoir connaître les divers mondes, les divers « plans » dont le Tout se compose, afin d'apprendre à vibrer avec eux.

« Après un temps plus ou moins long, elle commence à se retirer de nouveau en elle-même et dépouille l'un après l'autre les vêtements dont elle s'était couverte. Le premier à rejeter est le corps physique, et c'en est l'abandon que nous appelons la mort. Ce n'est pas là le terme de nos activités, comme nous le supposons avec tant d'ignorance. Rien n'est plus loin de la vérité qu'une telle idée. Cette mort n'est en réalité qu'un simple effort qu'accomplit l'âme pour se replier sur soi-même en emportant comme butin la science qu'elle a pu acquérir. » (1)

Cette science, elle se l'assimilera pendant un temps plus ou moins long, et dans un état particulier nommé *Devachan*. Puis, reprenant les phases de sa première évolution, elle se revêtira d'un nouveau corps éthérique, d'un corps astral et d'un corps physique. Une nouvelle vie commencera pour elle, durant quoi elle fera de nouvelles expériences, acquerra plus de science, qu'elle s'assimilera comme les premières après une nouvelle mort. Ainsi, tout naturellement et *infailliblement* (*sic*), après une série de réincarnations, l'âme acquerra la perfection suprême qui lui permettra d'entrer dans le Nirvâna.

c) **Le « Karma ».**

Cette doctrine de la réincarnation, si tant est qu'elle n'ait pas été inventée précisément pour résoudre le problème de la souffrance morale et physique, lui donne en tout cas une solution aisée et simpliste.

Les théosophes l'exposent ainsi. Le monde est réglé par une loi inexorable, celle « de Cause et d'Effet ». Un homme pose un acte : son effet bon ou mauvais s'ensuivra infailliblement ; point ne sera besoin « d'un juge, d'un distributeur de la récompense ou du châtiment ». Il faut rompre avec « le préjugé ecclésiastique d'une récompense ou d'un châtiment consécutifs à toute action humaine » (2).

« Prenez dans votre main une barre de fer chauffée au rouge. Hors de certaines conditions spéciales, vous vous brûlerez grièvement. Il ne vous viendra pas à l'idée cependant de dire que Dieu vous a puni d'avoir touché cette barre de fer » (3). Ainsi en sera-t-il dans le monde dit monde moral. Ce qu'on appelle « châtiment » et « récompense » ne sont que des effets nécessaires, infaillibles, d'un acte bon ou mauvais.

Dès lors, « jamais souffrance imméritée ne fut envoyée à un homme » (4).

Si l'on objecte : Mais n'y a-t-il pas des innocents qui souffrent ici-bas ? — Qu'à cela ne tienne, répondent les théosophes : ces prétendus innocents subissent les conséquences d'un acte commis par eux dans une vie antérieure. Rien de plus simple.

Mais la loi du « Karma » ne s'applique pas uniquement durant la vie *physique* de l'homme. Elle a encore son effet quand l'âme s'est retirée en elle-même, c'est-à-dire tant qu'elle est dans le *Devachan*.

Tout l'enseignement chrétien, si important, sur le Purgatoire, l'Enfer et le Ciel, étant ici en jeu, le lecteur excusera la longueur de la citation :

« Les pensées et les désirs qu'il a encouragés en

---

(1) Leadbeater, *op. cit.*, p. 40.

(2) A titre de curiosité, nous citerons une méthode en usage chez les théosophes steinériens, « destinée à rendre l'homme conscient de la possession de ces organes, puis à l'introduire par leur moyen dans le monde invisible auquel ils sont proportionnés :

« Le soir, au moment de s'endormir, on se dira : « Je » suis plongé dans une mer lumineuse, traversée de courants tièdes, irisés et splendides. » On tâchera de le sentir et de s'y abîmer. Pour finir, on murmurera (les paroles allemandes sont plus harmonieuses) :

« Dans les purs rayons de lumière
» Brille la divinité du monde,
» En elle je me repose ;
» Je me trouverai moi-même
» Dans la divinité du monde. »

» On laissera ces paroles résonner en soi et hors de soi.

» Le matin, au réveil, on se replongera dans le milieu désirable, en reprenant les mêmes paroles, mais à l'envers.

» Suivra une « douche » spirituelle complète. Après avoir fait dans sa tête le vide aussi hermétique que possible, quand on aura le sentiment d'être comme une outre vide, on sentira le courant lumineux entrer par la racine du nez, entre les sourcils. Ce courant pénétrera en nous tandis que les paroles résonneront : « La lumière du monde en » moi ! » Cinq minutes pour cet exercice. Ensuite, on se concentrera dans son cœur, n'ayant plus de vie que là, et, peu à peu, on sentira une sorte de flamme s'y allumer, tandis qu'on savourera ces paroles : « La chaleur » du monde à travers moi ! » Cinq minutes également. Alors, on se concentrera dans tout le corps, la tête exceptée ; on sentira une force de volonté s'accumuler peu à peu au centre du corps, et on la fera sortir par là en entendant ces paroles résonner : « La force du » monde hors de moi ! »

» Ce travail est facilité, pour « l'élève ésotérique » — c'est le nom qu'on donne à tout disciple sérieux, — par un régime végétarien autant que possible. Diverses recommandations minutieuses, sur la façon d'expirer et d'aspirer, etc., complètent ce petit manuel hallucinatoire.

» La préparation, si elle est bien conduite, doit mener le disciple à l'illumination : les organes spirituels, dégagés et peu à peu évolués, le mettront en rapport avec les réalités invisibles, et la période de clairvoyance commencera. » (L. de Grandmaison, *op. cit.*, pp. 33-34.)

(1) Leadbeater, *op. cit.*, p. 50.

(2) *Ibid.*, pp. 87-88.

(3) *Ibid.*, p. 88.

(4) *Ibid.*, p. 100.

lui durant sa vie terrestre prennent la forme de vivantes entités parfaitement déterminées, qui l'entourent et réagissent sur lui jusqu'à ce que soit épuisée l'énergie qu'il leur a communiquée. Quand les pensées, quand les désirs de cet homme ont été puissants et persévérants dans le mal, les compagnons qu'il s'est créés ainsi peuvent, à la vérité, être terribles; mais, heureusement, de tels hommes ne forment qu'une très petite minorité parmi les habitants du monde astral. Le pis que le commun des personnes qui vivent dans le monde se prépare comme vie d'outre-tombe, c'est une existence indiciblement ennuyeuse, dénuée de tout intérêt rationnel, suite naturelle, d'ailleurs, des années que de telles personnes ont dissipées ici-bas en commérages, en banalités et en indulgence pour elles-mêmes.

» A cet ennui morne et passif peuvent s'ajouter, parfois, de véritables souffrances. Un homme, durant sa vie terrestre, s'est-il laissé maîtriser par d'intenses appétits physiques; est-il devenu l'esclave de vices tels que l'avarice, la sensualité ou l'ivrognerie, par exemple ? Alors il s'est préparé beaucoup de souffrances purgatorielles après sa mort. Car, en perdant son corps physique, il n'a en aucune façon perdu ces désirs et ces mauvais penchants qu'il a si bien cultivés. Ceux-ci demeurent aussi vivants que jamais, et même plus actifs puisqu'ils ne sont plus gênés par l'inertie des particules les plus lourdes de la matière. Mais ce que cet homme a perdu, c'est le pouvoir de satisfaire de tels penchants et de tels désirs qui vont maintenant le torturer et le ronger, inassouvis et inassouvissables. On comprendra que cela constitue pour ce malheureux un très réel enfer, mais un enfer temporaire cependant, puisque ces désirs finiront par se consumer d'eux-mêmes, dépensant précisément leur énergie dans la souffrance qu'ils occasionnent. » (1)

Quant au ciel, ce n'est pas, avons-nous dit, le terme final de la vie humaine, comme il serait logique de le penser :

« Non, le ciel est simplement un état de conscience par lequel tout homme a passé, passe et passera durant l'intervalle qui sépare les incarnations. Ce ciel n'est donc pas, naturellement, un séjour éternel; mais c'est un état d'inexprimable bonheur, qui se prolonge pendant des centaines d'années. Et ce n'est pas tout, car, bien que ce ciel contienne la réalité de tout ce que les diverses religions ont promis de meilleur et de plus sublime sous le nom de ciel, néanmoins on ne doit pas le considérer à ce seul point de vue.

» Mais c'est un royaume de la nature qui a pour nous une extrême importance; c'est un immense et admirable monde de vie intense dans lequel nous vivons dès maintenant, aussi bien que pendant les périodes qui séparent deux incarnations. Seuls, notre manque de développement et cette sorte de diminution de notre *Ego* qui nous est imposée par ce vêtement de chair, peuvent nous empêcher de comprendre pleinement que toute la gloire du ciel le plus élevé nous environne de tous côtés et à tout moment, et que les influences de ce monde supérieur ne cessent de nous envelopper, de nous pénétrer de toutes parts. » (2)

En quoi consistera cet « inexprimable bonheur » ? Laissant aux chrétiens de se reconnaître impuissants à le dire, les théosophes se piquent, eux, de l'expliquer aisément. Ils nous montrent l'homme quand « son temps de purgatoire est achevé » :

« La partie inférieure de sa nature s'est consumée d'elle-même, et il ne lui reste plus maintenant que les pensées et les aspirations les plus hautes qu'il a eues pendant sa vie terrestre. Elles se serrent autour de lui et lui forment une sorte de coquille, au moyen de laquelle il peut répondre à certaines modalités vibratoires de cette matière très subtile, et au moyen de laquelle également il puise au trésor commun du monde céleste. » (1)

A ces divagations nous n'opposerons que la conclusion d'une puissante et vivante argumentation de M. le chanoine Coubé, qui démontre l'absurdité et l'injustice du « Karma » et jette à bas ce fondement capital de la théosophie :

« Si le Karma existe, la première vie ne peut s'expliquer, car, n'ayant rien à expier, elle n'a pas de raison d'être, et les vies subséquentes sont impossibles.

» Si le Karma existe, la première vie, la plus malheureuse de toutes en vertu de la loi du progrès, tombe sur l'âme innocente et c'est une injustice.

» Si le Karma existe, les hommes les plus riches et les plus glorieux devraient être les plus justes : or, ce n'est pas toujours le cas.

» Si le Karma existe, tous les hommes soumis à la loi de l'évolution et de l'expiation progressive devraient aujourd'hui, après tant d'avatars, avoir atteint la perfection, et ils en sont loin ! » (2)

Théosophie et Théologie

I

Après avoir étudié le mouvement théosophique à travers le monde, la S. Cong. du Saint-Office, en gardienne vigilante, a conclu récemment à la nécessité de condamner en bloc tout le système théosophique, déclarant impossible l'accord entre les doctrines théosophiques et la doctrine catholique (3).

Les raisons ne manquaient pas au Saint-Office de prendre cette décision ; on le verra par les brèves remarques qui suivent et qui montreront aux esprits attentifs l'antagonisme profond qui sépare la théosophie du catholicisme.

Tout d'abord, la S. Congrégation emploie à dessein un terme très général, celui de *doctrines théosophiques* ou *théosophismes*, voulant atteindre par là les diverses théories qui s'abritent sous le nom géné-

(1) Leadbeater, *op. cit.*, pp. 69-71.
(2) *Ibid.*, pp. 74-75.

(1) Leadbeater, *op. cit.*, pp. 76-77.
(2) Chan. Coubé, *Revue des Objections*, 15. 5. 21, p. 320.
(3) Voici la traduction intégrale de ce décret :

« Dans la séance plénière tenue par les Em. et Rev. cardinaux Inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, cette question a été posée :

« Les doctrines aujourd'hui appelées théosophiques » peuvent-elles se concilier avec la doctrine catholique ? » Est-il permis, en conséquence, d'adhérer à des Sociétés » théosophiques, d'assister à leurs réunions, de lire leurs » livres, bulletins, journaux et écrits ? »

» Les Em. et Rev. cardinaux, après avoir recueilli le vote des consulteurs, ont décidé de répondre : *Non sur tous les points.*

» Le jeudi 17 juillet, S. S. le pape Benoît XV, dans l'audience ordinaire accordée à Mgr l'Assesseur du Saint-Office qui lui a fait connaître la réponse ci-dessus, l'a approuvée et en a ordonné la publication.

» Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 18 juillet 1919. »

rique de théosophie. *Doctrinæ quas hodie theosophicas dicunt* (doctrines aujourd'hui appelées théosophiques), porte le décret ; car, bien que l'expression « théosophie » équivale à « théologie », et ait été par ailleurs employée par tel ou tel écrivain catholique, cependant, le sens actuel du mot « théosophie » comprend un mélange d'erreurs, connues d'abord sous d'autres noms et qui souvent sont des erreurs déjà condamnées (1).

En outre, l'objet propre de la condamnation est de montrer l'impossibilité d'un accord entre la théosophie et le christianisme, car c'est précisément sur cet accord prétendu que les théosophes basent leur méthode pour répandre leurs doctrines, puisqu'ils laissent entendre que la théosophie peut se concilier avec toute croyance, y compris même le christianisme.

La Société théosophique; son but.

En fait, la Société théosophique fait profession d'être une institution internationale, sans dogmes ni articles de foi, de se tenir complètement en dehors des sectes et de compter des membres de toute croyance et même sans croyance aucune, exigeant seulement de chacun la plus grande tolérance pour les opinions d'autrui. Aussi bien, cette Société voudrait grouper des personnes studieuses unies par le désir commun de supprimer l'antagonisme religieux. Elle étudie l'histoire des diverses religions, pour en extraire le suc commun : cette quintessence, c'est la théosophie, qui est, prétendent ses propagateurs, « l'ensemble des vérités formant la base de toutes les religions du passé et qui ne sauraient constituer l'apanage exclusif d'aucune ».

C'est là qu'apparaît l'art perfide où excellent les théosophes de se déguiser en amis du christianisme, comme d'ailleurs de toute religion, criant bien haut leur devise : *Nulle religion n'est au-dessus de la vérité.*

La réalité est tout autre : on ne peut imaginer plus violent contraste entre la vérité catholique et la théosophie.

En disant que nulle religion n'est au-dessus de la vérité, les théosophes voudraient faire croire qu'aucune, pas même le catholicisme, ne s'identifie avec la vérité. Ils mettent ainsi le christianisme et le catholicisme au rang des religions fausses, mensongères et superstitieuses, donnant à la théosophie la place de la vraie religion, qui n'est elle-même qu'un voile dont ils couvrent leur malveillance et leur haine pour le christianisme. La théosophie n'est plus, dès lors, que le masque de l'indifférence et de l'irréligion.

La méthode anticatholique de la théosophie.

La théosophie est contraire, par sa méthode même, à la théologie catholique. Celle-ci s'appuie sur la *révélation divine*, dont mille preuves établissent l'authenticité, et propose à la croyance des hommes les dogmes de foi en vertu de l'autorité de Dieu, qui les a révélés. Elle n'altère point le sens de la parole divine, elle ne s'écarte point de la pensée de la prédication ordinaire dans l'Eglise, des définitions conciliaires et des interprétations des Pères et des docteurs, mais, parmi toutes ses controverses, elle garde intact le sens défini, qu'elle déclare irréformable et immuable à travers le tourbillon des siècles et des études humaines. Certes, la théologie catholique n'est point au-dessus de la vérité, mais elle l'inclut, elle l'explique, la défend, en montre l'accord avec les autres dogmes et vérités, ainsi qu'avec la raison ; en un mot, de la vérité révélée elle fait sa substance, son soutien, sa vie ; en dernière analyse, la théologie s'identifie avec la vérité révélée, sans laquelle elle s'en irait en fumée et disparaîtrait.

Libre examen.

La théosophie, par contre, s'appuie non sur une révélation divine, quelle qu'elle soit, mais sur les recherches et l'effort de l'esprit humain ; son objet est, en effet, « de développer l'étude comparée des philosophies et des sciences », pour en extraire, selon la pénétration et l'ingéniosité des chercheurs, comme l'essence, ce qui leur semblera le plus vrai ou le plus vraisemblable. Elle emploie donc, comme critère de vérité, le libre examen protestant, qu'elle substitue à l'autorité divine comme garantie de vérité. Elle ne retient des livres bibliques inspirés par Dieu, que ce qui lui plaît, pour l'adapter aux fantaisies et aux rêves de Mahomet ou de Bouddha, et rejette tout ce qui heurte son préjugé ou l'erreur admise ; d'où altération du sens des dogmes chrétiens, et négation substantielle de ces dogmes.

L'ésotérisme en religion.

Or, pour découvrir le prétendu élément de vérité qui se cache en toute religion, les théosophes emploient, outre le principe du libre examen, celui de la distinction des sens en sens *exotérique* ou externe et sens *ésotérique* ou interne, qu'ils s'efforcent de retrouver sous le voile des formules immuables des dogmes. De là vient leur point de vue ésotérique en toutes les religions (1) ; de là encore le christianisme ésotérique, mis en vogue par Annie Besant, présidente de la Société théosophique, auteur d'une nouvelle herméneutique scripturaire, mêlée de rabbinisme, de bouddhisme et de protestantisme (2). Un tel ésotérisme, ou interprétation supérieure des dogmes et de la doctrine chrétienne, prétend s'appuyer sur certains passages du Nouveau Testament, qui signalent des discours et explications particulières données par le Christ à ses disciples et où saint Paul parle d'une sagesse réservée aux parfaits (3).

Cette science d'initiés, dont les seuls théosophes ont le secret, se rencontrait autrefois, selon eux du moins, même dans l'Eglise, sous le nom de discipline de l'arcane ; supprimée par la suite pour des raisons *qui ne sont pas toutes avouables*, elle se conserva néanmoins dans le trésor de la *Pistis-Sophia* (Foi-Sagesse), dans les livres de Plotin et des gnostiques. Les théosophes, en s'en réclamant, faussent l'idée de la Trinité, celles du Christ et de la rédemption médiatrice ; ils altèrent les sacrements et en diminuent le nombre ; ils défigurent la prière et l'ascétisme, pervertissent la notion de la grâce et de la coopération humaine au salut ; ils nient le purgatoire et l'enfer et transforment le paradis en Nirvâna bouddhiste (4).

---

(1) Cf. E. P. Blavatsky, *Isis unveiled. A master-key to the mysteries of ancient and modern science and theology* (*Isis dévoilée. Passe-partout ouvrant les mystères de la science antique et moderne et de la théologie*). 2 vol. New-York et Boston, 1882.

(1) Cf. *Le Christianisme ésotérique*, d'Annie Besant ; *Le Bouddhisme ésotérique*, de A. Sinnett; *L'Islamisme ésotérique*, de E. Bailly ; *La Théosophie ésotérique de l'Inde*, de J.-C. Chatterji, etc.

(2) Cf. G. Busnelli, *Manuale di teosofia* (*Manuel de théosophie*), IIe partie, « Teosofia e cristianesimo » (théosophie et christianisme) ; Rome, *Civiltà Cattolica*, 1911.

(3) *Matth.* xiii, 11, 34, 36 ; *Luc.* viii, 10 ; *1 Cor.* ii, 6 ; etc.

(4) Cf. A. Besant, *Il Cristianesimo esoterico* ; Rome, 1907 ; — *La Sapienza antica* ; Rome, 1901.

Terme logique : le panthéisme.

Parmi ces divers systèmes ésotériques, deux tendances se distinguent spécialement : l'une, représentée par Mme Besant, davantage imbue de bouddhisme et de science hindoue, applique les rêveries bouddhistes à l'explication du christianisme et s'ingénie à superposer le bouddhisme au catholicisme ; l'autre, représentée par l'Allemand Steiner, qui, pour avoir été prêtre catholique, est ainsi plus instruit du christianisme, s'efforce de faire triompher l'idée chrétienne sur l'ésotérisme bouddhique (1). Chaque tendance néanmoins et chaque système, par son essence même et par les résultats de tout ce travail herméneutique, aboutit au panthéisme, religion unique jaillissant de tous les livres théosophiques.

II

Doctrines renouvelées du gnosticisme.

Il suit de là que la philosophie théosophique ne peut certainement être la servante de la théologie catholique, car, au lieu d'aller de l'avant avec le progrès scientifique, elle retourne aux siècles passés, non pour se rajeunir aux sources que sont Aristote et saint Thomas, mais pour déterrer tels philosophes qui s'écartaient des idées rationnelles et des notions plus concordantes avec le christianisme. On nous débite encore les généalogies indéfinies des gnostiques, les révolutions périodiques des mondes, les sept planètes de la cosmographie de Ptolémée, et une foule d'erreurs condamnées déjà par la science et aussi par l'Eglise, du point de vue philosophique, comme inconciliables avec les principes essentiels du catholicisme et qui furent le patrimoine des penseurs panthéistes, de Simon le Magicien à Scot Erigène, à Giordano Bruno, à Campanella, à Spinoza et à Swedenborg.

Les théosophes professent pour ce dernier une grande admiration, comme d'ailleurs pour les gnostiques et tous ceux des Pères de l'Eglise primitive qui, sur un point ou un autre, s'écartèrent de la croyance commune et tombèrent en quelque erreur (2). Entre autres nombreuses erreurs philosophiques des théosophes, citons leur négation de l'union substantielle de l'âme et du corps : ils admettent trois âmes distinctes et attribuent à l'homme sept corps différents, confondant l'ordre physique avec le spirituel, l'ordre réel avec l'ordre logique et celui des idées ; identifiant l'ordre matériel avec le spirituel, et aboutissant ainsi au matérialisme (3).

Réincarnation des âmes.

Les théosophes admettent l'éternité des âmes, et en rejettent donc la création individuelle ; ils considèrent la mort « comme un simple changement d'état, comme un incident périodique au cours d'une vie sans fin, qui nous fait franchir le seuil d'une existence plus complète et radieuse ». Ils promettent la béatitude du Nirvâna à tous, bons et méchants : ils applaudissent à l'opinion d'Origène sur la réintégration finale de tous les esprits. Ils professent la métempsychose, ou plus clairement pour nous Occidentaux, la réincarnation ou retour des âmes en d'autres corps humains ; ils la basent sur la théorie hindoue du Karma, ou loi de causalité, loi du monde physique et moral, destinée à rétablir l'équilibre et l'harmonie, troublés par le mal. Le Karma serait ainsi une sorte de fatalité inéluctable, puisque la rétribution est inévitable, la récompense assurée pour qui arrive, après avoir achevé de se purifier à travers toute une série de vies, à se dégager l'esprit, à comprendre que l'homme est la cause unique de son mal et de la nécessité où il est de renaître pour se purifier, et qu'il n'y a pas une faute d'hérédité transmise de père en fils. Ainsi, les théosophes nient le péché originel et la création de l'homme, ils voudraient même trouver dans l'Evangile un appui à leurs rêves de renaissance (1).

Le masque scientifique de son matérialisme.

Mais à ce qu'ils appellent la science, les théosophes ajoutent la pratique de l'ascétisme. Ils enseignent qu'il faut vivre la Vérité, et opérer des recherches sur les lois moins connues de la nature et sur les énergies latentes de l'homme ; car ces énergies ne se peuvent connaître que par leur mise en œuvre, par la preuve expérimentale de ce que l'on veut savoir. Quel est le but des recherches prescrites par les théosophes à leurs disciples en vue de fixer les manifestations du monde des esprits, les lois secrètes de l'âme et de la nature, les énergies latentes de l'homme ? C'est de présenter comme lois naturelles les phénomènes du spiritisme, de l'occultisme, des *médiums* et toute la série des pratiques superstitieuses échappant à un contrôle vraiment scientifique ; de faire passer pour énergies latentes de l'homme l'art de la magie, les artifices diaboliques employés pour communiquer avec les esprits mauvais, et toutes les formes d'opérations à médiums et d'occultisme, que l'on voudrait attribuer à de prétendus sens intimes et cachés de la nature humaine, sens que l'usage et l'expérience ont arrachés des profondeurs de la nature comme d'une prison.

Et voilà précisément un des pires vices de la théosophie ; elle est à double face. L'une, la face extérieure de sa doctrine générale, destinée pour ainsi dire à la propagande et au public profane ; l'autre, réservée aux adeptes, qui doivent s'adonner à la pratique subjective des sciences occultes, rechercher une démonstration expérimentale de la vie future et l'exiger des religions, du catholicisme.

Bien qu'elle reconnaisse n'être pas encore une science, la théosophie prétend néanmoins de fait aux honneurs scientifiques, pour le mérite d'avoir dépassé le champ des hypothèses. Elle exige la preuve de toute chose, preuve que ne donnent ni les livres ni l'autorité, mais bien la pratique de la vie et la communication avec les autres êtres ainsi qu'avec les autres mondes et que chacun, par ses propres efforts et sous la direction d'autrui, peut trouver un jour.

Pour y aider, les moyens n'étant pas toujours à la portée de chacun, on a institué la Société théosophique en vue d' « établir un centre de fraternité

---

(1) R. Steiner, *Le Mystère chrétien et les mystères antiques*. Traduction de E. Schuré (Paris, Perrin, 1908). — E. Schuré, *les Grands Initiés* (*ibid.*, 1889).

(2) Cf. G. R. S. Mead, *Frammenti di una fede dimenticata* (Débris d'une foi oubliée. Brèves études sur les gnostiques, particulièrement des deux premiers siècles. Contribution à l'étude des origines chrétiennes). Traduit de l'anglais. (Milan, *Ars regia*, 1909.)

(3) H. P. Sinnett, *Le Développement de l'âme*. Traduit de l'anglais (Paris, 1902). — Cf. Busnelli, *Manuale di Teosofia* (*Manuel de Théosophie*), III[e] partie, « Cosmologia e Antropologia teosofica » (Cosmologie et Anthropologie théosophique) : Rome, *Civiltà Cattolica*, 1915.

(1) J.-M. Pryse, *Reincarnation in the New Testament* (La Réincarnation dans le Nouveau Testament), New-York, Theos. Soc., 1904 ; — G. Busnelli, *Manuale di Teosofia* IV[e] partie, « La reincarnazione » (La réincarnation) ; Rome, *Civiltà Cattolica*, 1915.

universelle entre les hommes, sans distinction de race, de sexe, de caste, ni de couleur », et organisé la propagande par les livres, les périodiques, les écrits sténographiés, les conférences, et toutes sortes de séances de spirites et de *médiums*.

La S. Cong. du Saint-Office a donc bien raison d'interdire aux fidèles non seulement les doctrines des théosophes, mais leurs Sociétés de tout genre et tous leurs écrits ; car la théosophie, plus dangereuse que le modernisme, est l'amalgame d'une foule d'erreurs et cherche à faire des prosélytes, écartant des vraies sources de la religion chrétienne les âmes avides de culture religieuse, pour les fourvoyer vers l'incrédulité, l'indifférentisme, la superstition et l'immoralité déguisée sous la tempérance et les belles manières.

JEAN BUSNELLI, S. J.

[Traduit de l'italien par la *Documentation Catholique*.]

La situation politique des Indes anglaises au premier semestre de 1921

Les Etudes *(5-20. 6. 21, pp. 545-559) ont publié — et nous reproduisons intégralement — un aperçu des plus intéressants sur la situation politique actuelle des Indes anglaises. Il est dû à un connaisseur de l'Hindoustan moderne, le R. P.* BERTRAND, *S. J. Trente-deux ans de séjour au Maduré ont permis à ce missionnaire de faire ample moisson de curieuses observations sur les mouvements religieux, sociaux et politiques de l'Inde. C'est de ce trésor qu'ont été extraites les pages suivantes :*

De tous côtés on me demande : « Où en est la question hindoue ? La Grande-Bretagne est-elle à la veille de perdre les Indes? »

A lire les journaux indiens, on serait porté à le croire. Il semblerait, en effet, que tout n'est que sédition, bolchevisme, révolution; on y revendique à grands cris l'indépendance; on y honnit l'Angleterre, on n'y entend que les mots : « Démocratie, *home rule* », et le cri de guerre : « L'Inde aux Indiens! » Examinons la réalité.

Pour quiconque connaît l'Indien, le bolchevisme aux Indes est un contresens ; il y a incompatibilité manifeste entre le bolchevisme et un peuple féru de l'idée de caste. Non, l'Inde ne deviendra pas bolcheviste de longtemps ; la caste est encore trop ancrée dans les idées et les mœurs indiennes pour permettre au léninisme d'y prendre racine sitôt. Les Brahmes devenir bolchevistes? Ils en sont encore loin! Et ils restent les maîtres de l'opinion publique, et, dans le sud de l'Inde, les chefs politiques les plus capables et les plus actifs.

L'Inde aux Indiens, oui! Tel est bien le but avoué, le mot d'ordre de tous les Indiens, à quelque parti politique, à quelque race ou caste qu'ils appartiennent. Mais comment obtenir le *home rule* ? A marches forcées ou par étapes successives ? Telle est la question qui divise l'opinion publique; elle a donné naissance aux partis politiques qui se disputent l'hégémonie à l'heure présente. Tout le monde, à part quelques individus, désire et réclame le *home rule*, c'est-à-dire la liberté effective pour l'Inde d'être membre autonome de l'Empire britannique au même titre que les Dominions du Canada ou de l'Australie. On ne peut pas d'ailleurs se passer de l'Angleterre, au moins d'ici à un avenir assez lointain. Car, sans elle, on serait à la merci du premier envahisseur. On s'en rend compte, même chez les « non-coopérateurs » du parti de Gandhi.

LES NATIONALISTES

Mais les partis avancés, les nationalistes, réclament l'autonomie immédiate et complète. Le gouvernement de Londres a bien promis l'autonomie, seulement une autonomie par échelons, suivant une mesure proportionnée aux progrès dans l'art de se gouverner soi-même. A quoi les nationalistes répondent fièrement qu'ils ne reconnaissent à la bureaucratie anglaise ni qualité ni mandat pour apprécier leurs progrès et leurs aptitudes au *self-government;* qu'un bon gouvernement ne vaut pas l'autonomie (*good government no substitute for self-government*) ; et que, finalement, s'ils font des fautes, c'est affaire à eux, Indiens, et non à l'Angleterre. Ce fut sous l'influence de ce parti, influence prépondérante au Congrès national d'Amritsar (1920), que l'on adopta, à une forte majorité, une résolution affirmant que la charte récemment octroyée par le Parlement de Westminster était une déception et que les réformes politiques accordées n'étaient ni suffisantes ni satisfaisantes (*inadequate, unsatisfactory and disappointing*).

Ce parti nationaliste se scinda bientôt en deux. Une partie, menée par M. Gandhi, la plus bruyante, la plus active et la plus nombreuse, décida de refuser tout concours au gouvernement; c'est le système de la non-coopération.

Profitant du profond mécontentement causé par la répression violente des troubles du Punjab et par le traité de Sèvres consacrant le désarmement et la ruine de la Turquie, Gandhi s'attacha les plus ardents parmi les Hindous, païens et musulmans, et réalisa l'unité hindou-musulmane (1) contre l'Angleterre. Il proclama le gouvernement britannique indigne de toute confiance, incapable de donner aux Indes la liberté qu'elles revendiquaient, le dénonça comme fourbe, rempli de mauvais vouloir, satanique, etc. Il enjoignit à ses partisans de s'abstenir de toute collaboration avec un pareil gouvernement, de renoncer à leurs emplois, titres et dignités, de boycotter les réformes et les nouveaux Parlements, de retirer leurs enfants des établissements d'éducation dirigés, ou approuvés, ou subventionnés par le gouvernement ou par ses Universités. Bref, il voulait, et ne s'en cachait pas, paralyser le gouvernement britannique et même le rendre impossible. Il recommandait toutefois de s'abstenir de toute violence, et citait à l'appui de ses dires le Sermon sur la Montagne! Si cette tactique ne réussissait pas, on aviserait à refuser le payement des impôts.

---

(1) Notons en passant qu'aux Indes le mot « hindou », contrairement à l'usage français, est employé uniquement pour désigner les personnes professant la religion hindoue, l'hindouisme, religion de la vaste majorité, tandis que le mot « Indien » désigne toute personne née aux Indes, quelle que soit sa religion, hindouisme, mahométisme ou christianisme.

Fidèles à leur chef, dont on ne peut mettre en doute la sincérité ni la droiture, nombre d'Hindous et de musulmans renoncèrent à leurs titres et emplois. On vit les collèges de Calcutta se vider complètement en janvier, et beaucoup d'étudiants rentrer dans leur famille, emportant avec eux leur rouet. C'était le mot d'ordre de Gandhi ; renoncer à l'éducation anglaise, qui « dénationalise, pervertit et amollit la jeunesse indienne » (*develops the slave mentality* : développe la mentalité d'esclave), apprendre des métiers, le filage et le tissage surtout, et étudier les langues indiennes.

On fut inquiet aux Indes, en décembre 1920 et janvier 1921. Le mouvement était formidable. Deviendrait-il général, s'étendrait-il à la majorité du pays? Un moment de panique, et c'en était fait. Heureusement, le gouvernement ne se laissa ni intimider ni affoler, il proclama qu'il s'en remettait au bon sens des peuples de l'Inde (1). La majorité, inquiète, refusa de suivre Gandhi. Les collèges de Calcutta se rouvrirent à la fin de février. Des voix nombreuses et respectées venant de personnages connus par leur gravité, leur talent et leur patriotisme, se firent entendre, protestant contre un mouvement qui menait le pays aux pires aventures. On se ressaisit. Gandhi avait manqué son but (2).

Aussi bien il n'était pas, au fond, si intransigeant qu'il voulait le paraître. Les « non-coopérateurs » eux-mêmes disaient que le mouvement n'avait d'autre objectif que de forcer le gouvernement à donner une plus large autonomie et à l'accorder plus vite, à faire réparer les « atrocités » du Punjab et l'injustice du traité de Sèvres. L'extrême violence du langage tenu par M. Gandhi et ses partisans les aurait fait prendre ailleurs pour des extrémistes du rouge le plus foncé, voire même pour des bolchevistes ; elle aurait, en d'autres pays, amené leur incarcération immédiate; mais aux Indes on savait à quoi s'en tenir, on connaît suffisamment l'Indien pour ne point prendre aussi vite les choses au tragique.

Entre temps, bon nombre de nationalistes, et non des moindres, se séparaient de M. Gandhi. Ils estimaient que sa politique devait fatalement retarder l'heure de la liberté au lieu de l'avancer. Ils font bande à part, refusant également de s'embrigader dans les rangs des modérés et de marcher avec les gandhistes, dont ils gardent le programme, moins la non-coopération.

LES MODÉRÉS

Les modérés ou libéraux sont, en partie, des nationalistes ou même des extrémistes d'antan, mais assagis, des hommes qui ont l'expérience du gouvernement, ou bien encore qui espèrent plus d'avantages de la collaboration avec le gouvernement que d'une opposition ouverte. Ils forment un parti qui possède une tête mais n'a pas de corps. Le parti modéré n'est et ne sera probablement jamais populaire au vrai sens du mot.

La foule est bien plutôt de cœur avec les nationalistes, mais elle est souvent retenue par les exigences de la vie dans le camp des gens qui, hésitant à se compromettre, reculent devant l'effort dans le parti des bras croisés. Elle marche ou ne marche pas, vote ou s'abstient, selon les circonstances.

LES NON-BRAHMES

Il y a, enfin, parmi les Hindous du Sud, le parti non-brahme. Les brahmes sont répandus dans toute l'Inde, mais c'est seulement dans la résidence de Madras qu'ils ont acquis une influence extraordinaire, une prépondérance telle que les Hindous des autres castes sont véritablement dominés. Les brahmes ne sont qu'un million et demi sur quarante millions d'habitants de la présidence, et néanmoins ils occupent toutes les situations, sont maîtres de toutes les avenues du pouvoir et possèdent l'influence. Au moins 95 pour 100 des fonctionnaires sont des brahmes. Dans les écoles secondaires, la majorité est brahme; dans les collèges universitaires, 60 à 70 pour 100 des étudiants sont des brahmes. Rien d'étonnant du reste. Ce sont les intellectuels du pays, la race qui pendant de longs siècles a détenu pour elle seule presque tout le savoir de l'Inde, la caste sacerdotale, jusqu'à ce jour universellement respectée.

Mais le vent du progrès a soufflé dans l'Inde et à Madras : l'appât de la richesse et du pouvoir a miroité également aux yeux des autres castes ; la politique s'en est mêlée. D'aucuns même disent que le gouvernement de Madras a sinon éveillé, du moins attisé la flamme de la jalousie chez les non-brahmes. L'on a vu — chose réputée impossible il y a vingt ou vingt-cinq ans — la révolte des non-brahmes contre les brahmes. Et, détail piquant dans cette histoire, les non-brahmes emploient contre les brahmes les arguments mis en avant par ces derniers contre les Anglais. L'Inde aux Indiens, *Home rule*, démocratie, abolition des privilèges de race ou de couleur: tel avait été le mot d'ordre des chefs politiques depuis trente ou quarante ans, chefs presque tous brahmes, dans la présidence de Madras. « Oui, disent les non-brahmes de Madras; mais l'Inde, c'est nous; car nous sommes l'immense majorité : donc arrière les brahmes, place aux non-brahmes; finie la tyrannie brahmanique, tyrannie religieuse, politique et sociale. » Les non-brahmes se sont donc organisés et se sont mis à l'œuvre.

Ils ont obtenu, par exemple, que toutes les situations vacantes dans les administrations fussent données aux non-brahmes jusqu'à une proportion correspondant au pourcentage non-brahme de la population. Beaucoup de non-brahmes refusent le ministère des prêtres brahmes dans leurs cérémonies religieuses et leur substituent des prêtres hindous de leur caste. Enfin, ils se sont mis à prêcher l'abolition de la caste.

« Voilà, du moins, dira-t-on en Europe, un bon résultat ! Serait-il seul, il faudrait en savoir gré aux non-brahmes. « Sans doute, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. La caste dominera l'Inde long-

---

(1) L'attitude du gouvernement a changé depuis, dans le sens d'une intervention plus énergique.

(2) Le mouvement conduit par Gandhi gagne cependant du terrain, quoique, de l'aveu même de ses chefs, il n'ait pas obtenu tout le succès désiré. Il a conquis l'adhésion d'un nombre important de non-brahmes et de musulmans, de quelques chrétiens, catholiques et protestants, même de quelques rares Européens. Il s'efforce de ramener l'Inde à sa simplicité primitive en propageant ce que certains ennemis politiques appellent « la religion du rouet » : ce faisant, il cherche à diminuer la cherté de la vie et porte en même temps un coup sensible au commerce anglais. Il s'oppose aussi aux conflits issus de rivalités de caste, aux procès de toute sorte, et s'efforce d'y substituer l'arbitrage. Il semble susciter parmi les peuples des activités nouvelles, en lui enseignant à ne compter que sur lui-même et à se sacrifier pour la patrie (1er juin 1921).

temps encore. Abolir la caste, fort bien ; c'est là que le brahme attend le non-brahme. Car la distance qui sépare les basses castes des castes supérieures chez les non-brahmes est au moins aussi grande que celle qui sépare celles-ci des brahmes.

« Vous voulez abolir la caste, disent les brahmes; vous voulez, pour vous hausser à notre niveau, nous abaisser au vôtre ? Soit ! Joignez l'exemple au précepte. Commencez par renverser les barrières qui vous séparent des basses castes. Quand nous vous verrons manger avec les basses castes, vous marier dans les basses castes, alors nous pourrons songer à vous suivre. » Ils savent bien qu'ils auront un long délai, car aucun non-brahme — à part quelques personnages élevés à l'anglaise ou à la moderne — aucun ne consentira jamais soit à manger avec un paria, soit à en épouser la fille. L'horreur du paria est insurmontable chez la presque totalité des Indiens, même catholiques.

A tout prendre, le brahme est encore moins pointilleux, moins délicat, plus souple que le non-brahme. On connaît tel chef nationaliste brahme, à Madras, qui a des idées aussi larges que généreuses à ce sujet et qui donne l'argent à pleines mains pour relever le niveau social des gens de basse caste. D'ailleurs, les brahmes ont aussi embouché la même trompette et prêchent plus fort que les autres la nécessité d'élever les basses castes, de les instruire et par conséquent de leur ouvrir toutes les portes, sans toutefois transiger, pas plus que les non-brahmes, sur les deux points essentiels que les Hindous appellent « la pureté sociale » : les repas et le mariage. Il faut donc se garder de croire que le temps des castes est passé.

LES RÉFORMES POLITIQUES DE 1920.

Les partis politiques dont je viens de parler ne se recrutent pas exclusivement dans une caste ou seulement chez les Hindous, excepté le parti non-brahme, dans lequel aucun brahme n'est inscrit. Il y a des non-brahmes et des musulmans dans tous les partis, « non-coopérateur », nationaliste, modéré ou libéral. Il faut en dire autant des catholiques et protestants, parmi lesquels se rencontrent, comme partout, une aile droite, un centre et une aile gauche, la masse électorale étant le centre, favorable aux non-brahmes. D'ailleurs, les chrétiens forment un collège électoral à part, auquel sont attribués cinq sièges dans la nouvelle Chambre de Madras.

Il en va de même des musulmans, avec cette différence qu'on leur a donné treize sièges. La majorité des mahométans est restée du côté gouvernemental.

Telle était la situation quand les réformes politiques entraient en vigueur, fin de 1920. Ces réformes, tant décriées par les nationalistes, constituent pourtant un sérieux commencement d'autonomie.

L'administration, dans chaque province, est divisée en deux parties inégales. La première, maintenue sous la direction du gouvernement d'autrefois, comprend les « sujets réservés » : Intérieur, Finances, Justice. L'autre partie se compose des « sujets transférés », tels que : Instruction publique, Conseils régionaux et municipaux, Industrie, Développements... Elle est confiée à trois ministres responsables devant une Chambre élue dont ils doivent être membres; ces ministres sont donc des Indiens. Les mandataires du peuple ont ainsi un pouvoir direct et légal sur les « sujets transférés ». Bien que sans droits officiels sur les « sujets réservés », ces mêmes mandataires n'en ont pas moins encore une action morale en ce domaine, puisque le gouvernement serait en mauvaise posture s'il heurtait trop ouvertement l'opinion publique, que les Chambres sont censées représenter.

Chaque province est ainsi dotée d'une Chambre dont le président et le secrétaire sont nommés par le gouverneur, qui peut d'ailleurs opposer son *veto* aux décisions parlementaires.

Le gouvernement central de l'Inde se compose du vice-roi et du Conseil des ministres (dont deux sont Indiens à l'heure actuelle), du Conseil d'Etat impérial ou Chambre haute et de l'Assemblée législative impériale. Ces deux Chambres contiennent un nombre important de membres élus, le reste étant nommé par le vice-roi ; elles siègent à Delhi.

Les premières élections ont eu lieu en novembre et décembre derniers. La campagne électorale fut plus vive qu'on ne l'attendait pour un début. Les « gandhistes » avaient pourtant donné le mot d'ordre de l'abstention : dans la province de Madras, ils furent peu écoutés, 50 pour 100 des électeurs exprimèrent leur suffrage ; ailleurs, ils eurent plus de succès : dans certaines provinces du nord de l'Inde, par exemple, où 15 pour 100 seulement des inscrits allèrent aux urnes.

En règle générale, pour être électeur, il faut payer un impôt annuel de 3 roupies, 30 roupies, 300 roupies, suivant qu'il s'agit de voter pour la Chambre provinciale, l'Assemblée législative impériale ou la Chambre haute. Les grades universitaires, le fait d'appartenir à des corps constitués donnent le droit de vote.

A Madras, ce furent les non-brahmes qui l'emportèrent, aux dernières élections, et c'est donc ce parti qui a formé le ministère. Les catholiques ont deux sièges dans la Chambre, et les protestants trois. Les nouvelles assemblées ne manquent pas d'hommes capables : à l'œuvre on jugera l'ouvrier.

LE CATHOLICISME DANS LES INDES ET LES RÉCENTES RÉFORMES

Et maintenant, que deviendra la cause catholique en ce nouvel état de choses ?

Il y a des pessimistes, même aux Indes, pour mal augurer de cette politique. Cependant, un retour sur le passé ne semble pas confirmer ces sombres pronostics. L'Eglise catholique s'est installée aux Indes bien avant la venue de l'Angleterre ; elle y a rencontré des obstacles, des entraves, une certaine hostilité ; elle n'y a jamais connu de persécutions générales et systématiques. Beaucoup de tracasseries furent le fait de roitelets ou rajahs locaux et non des rois plus puissants, qui, plus d'une fois, au contraire, se montrèrent bienveillants. A l'époque de la suppression de la Compagnie de Jésus, vers 1765, il y avait au sud de la ligne de Madras-Bangalore plus de 400 000 catholiques de toutes castes, la plupart vivant en territoire purement indien et non portugais.

Pourtant, les missionnaires étaient rares alors au Maduré ; de la côte de la Pêcherie jusqu'à Salem et Bangalore, on n'en compta jamais plus de huit ou dix. Aujourd'hui, leurs successeurs ont des ressources qu'auraient enviées ces vétérans. Le P. de Nobili rêvait déjà d'un grand collège destiné à

répandre l'instruction dans le sud de l'Inde. Ce projet se trouve réalisé, et les vastes établissements catholiques de Calcutta, Bombay, Trichinopoly et Mangalore (auxquels s'ajoutera bientôt, espérons-le, un cinquième collège à Madras) nous apparaissent comme des centres lumineux destinés à rayonner de plus en plus loin, pour l'honneur du nom catholique.

D'ailleurs, les circonstances ont beaucoup changé. A l'ancien absolutisme des rajahs a succédé une certaine démocratie nationaliste qui fait fusionner, dans la vie sociale et politique du pays, tous les citoyens, quelle que soit leur religion. Et c'est une conséquence des réformes actuelles — conséquence qui, avec de bons côtés, peut avoir ses inconvénients — d'assoupir les querelles religieuses et de faire pratiquer la tolérance mutuelle (1).

Les Hindous influents sont disposés à vivre en bons termes avec les chrétiens, on pourrait le prouver par des exemples multiples. Bon nombre d'entre eux, sans doute, restent hostiles, mais d'une hostilité facile à désarmer, même ou surtout chez les brahmes. L'Indien en général, le brahme en particulier, ne résiste guère à l'action d'un bon procédé; il accorde aussi grande valeur à la sympathie d'un Européen. On aurait tort d'en conclure à une conversion commencée ; les motifs sont d'ordre plus humain. Mais, enfin, le missionnaire catholique est spécialement sympathique du fait qu'il a quitté sa patrie d'origine pour vivre et mourir aux Indes, qu'il ne cherche pas à recueillir de l'argent afin de retourner en Europe et d'y jouir, avec sa famille, d'une retraite confortable. Il travaille, au contraire, pour les Indes, auxquelles il procure des ressources nouvelles : l'indigène lui en sait gré.

Donnons au moins une preuve de cet état d'esprit. Il existe là-bas une association d'hommes qui se dévouent au salut de l'Inde et n'acceptent aucun appointement, sinon un salaire modique, juste suffisant pour l'entretien de leur famille. On la nomme la Société du service de l'Inde (*Servants of India Society*). Leur supérieur actuel, successeur du grand Gokhale, disait un jour devant un nombreux auditoire réuni à Saint-Joseph College, à Trichinopoly, sous les auspices d'une des Sociétés ou clubs du collège, qu'il voulait la complète liberté pour les Indiens et pour ceux qui avaient fait des Indes leur *home*. Liberté religieuse entre autres, et il expliquait qu'à ses yeux cette liberté impliquait celle de faire du prosélytisme.

LES CATHOLIQUES ET L'ENSEIGNEMENT SOUS LE NOUVEAU RÉGIME

Une des œuvres les plus importantes des missions catholiques est celle de l'éducation. Ici encore, quel peut être l'avenir sous le régime du *home rule?*

Nous n'en sommes pas réduits aux conjectures. Le *home rule* est commencé. Dans toutes les provinces, le portefeuille de l'Instruction publique, « sujet transféré », est entre les mains d'un Indien. Quelles sont les dispositions de ces ministres hindous (c'est-à-dire de religion hindoue) à l'endroit des établissements chrétiens, catholiques ou protestants ?

Distinguons d'abord l'instruction supérieure de l'instruction secondaire, puis l'une et l'autre de l'instruction primaire.

Dans l'instruction supérieure, les collèges relèvent directement de l'Université. Or, l'Université est un corps autonome. L'Etat n'a donc sur les collèges aucune autorité directe. Il peut seulement les affamer en leur refusant ses subsides, dans le cas où l'établissement ne se suffit point par ses propres ressources.

Les collèges catholiques sont hautement cotés aussi bien par les Européens que par les Indiens. Les subventions sont distribuées avec équité, suivant des lois bien définies. Le personnel enseignant de ces collèges est représenté dans les Conseils et dans les Facultés, dans les bureaux d'examens des Universités : les principaux maîtres du collège Saint-Joseph sont réputés dans leur spécialité et nous sommes en excellents termes avec les sommités universitaires indiennes. Le vice-recteur de l'Université de Madras, un brahme très connu, disait, en février dernier : « Vous avez tellement fait pour nous, que c'est un devoir de vous aider (à fonder le nouvel établissement de Madras). Comptez sur moi. » Cet homme est maintenant ministre de la Justice pour sa province. Le procureur du roi, dans la même ville, brahme également, tenait le même langage.

Ce projet de fondation nouvelle, ouvertement annoncé, n'a d'ailleurs jamais rencontré la moindre opposition, bien au contraire ; le ministre actuel de l'Instruction publique est favorable à l'initiative.

Ce que nous venons de dire des établissements supérieurs peut être répété, avec quelques variantes, des écoles secondaires. Elles sont — et c'est un caractère qui leur est propre — soumises à l'inspection officielle. Les inspecteurs subalternes sont tous Indiens, les inspecteurs supérieurs (il y en aura bientôt un par département) le sont aussi en majorité et se recrutent surtout parmi les brahmes. Depuis six ans, nos relations sont excellentes avec l'inspecteur brahme de Trichinopoly.

L'instruction primaire, gratuite, obligatoire — n'ajoutons pas laïque — est réclamée par les Indiens de toute nuance : elle est en voie de réalisation. Du moins, Madras est doté d'une loi sur la matière, passée en novembre dernier et rédigée par l'ancien gouverneur de la province, Lord Pentland, avant qu'il cédât la place à Lord Willingdon.

Cette loi prévoit la création, pour chaque district, d'un Conseil de l'instruction publique dans lequel tous les intérêts seraient représentés, par conséquent ceux des écoles confessionnelles. Une école sera reconnue d'utilité publique et subventionnée si la majorité des enfants de la localité appartient à la confession religieuse qui a ouvert cet établissement. Tous les élèves sont tenus à assister aux cours religieux sur la Bible, dans les écoles protestantes, sauf réclamation d'un nombre déterminé de parents. Si la majorité de la population n'appartient pas à la confession dont relève l'école, le Conseil départemental avisera.

La difficulté sera moindre dans les endroits où il y a place pour plusieurs écoles, et nous croyons que, grâce à la bonne volonté réciproque, il sera facile de trouver un *modus vivendi*.

On aura remarqué, avec quelque surprise sans doute, la clause obligeant les élèves à écouter les cours sur la Bible dans les écoles protestantes. Cet article n'a point passé sans soulever des orages ; il a passé, d'ailleurs, dans l'ancienne Chambre, où

(1) Tout récemment (25 avril), dans une conférence politique tenue à Trichinopoly, un des principaux chefs du parti nationaliste « non coopérateur » prêchait l'union entre chrétiens, musulmans et hindous.

les membres élus étaient en minorité. Aujourd'hui, les Hindous se promettent une revanche; ils veulent supprimer cette clause et rétablir pour tous la liberté de conscience, sans privilège d'aucune sorte. L'enseignement de la morale à base déiste sera cependant obligatoire dans toutes les écoles, selon un programme élaboré par le gouvernement, programme qui renferme les points fondamentaux admis par tout le monde et que chacun, ensuite, pourra compléter suivant ses convictions.

LA THÉOSOPHIE DANS LES INDES

Est-ce encore parler d'une confession religieuse que de s'expliquer brièvement sur le cas de Mme Annie Besant et des théosophes? Nous n'avons pas été peu surpris, à peine arrivé en France, d'avoir à répondre à de multiples questions sur le sujet. Il paraît donc que la théosophie a la vogue et qu'elle est ici à la mode ; on ne saurait en dire autant des Indes.

Grâce à son talent incontestable, Mme Besant est devenue la grande prêtresse de la théosophie, à la mort du colonel Olcott. Parlant la langue sanscrite avec une aisance parfaite, flattant les Hindous en leur vantant leur religion, leur philosophie, leur système social, leur littérature, elle acquit un ascendant irrésistible. Pour enrayer le mouvement de conversion des brahmes au catholicisme, elle vint jusqu'à Trichinopoly faire des conférences contre les missionnaires. Plus d'une fois, nos néo-convertis lui fermèrent la bouche dans des réunions publiques.

Mais elle fut plus heureuse parmi les Hindous. Plusieurs personnages considérables se firent ses disciples. Elle fonda des « loges » théosophiques dans nombre de grandes villes, agrandit et embellit l'*Adyar*, vaste propriété sur les bords de la rivière de ce nom, à la limite Sud de la ville de Madras. Quelques fervents adeptes ont payé les frais de l'établissement, qui est devenu une véritable forteresse de la secte.

A cette époque, tout réussissait à Mme Besant. Elle crut le moment venu d'annoncer l'apparition d'un nouveau Messie qui devait s'incarner dans un jeune brahme nommé Krishnamurti (1). Afin de préparer celui-ci à sa mission, elle en obtint la garde avec celle de son jeune frère. Les deux enfants furent confiés à un lieutenant de Mme Besant, un certain Leadbeater. Mais bientôt les bruits les plus scandaleux circulèrent sur la moralité de l'éducation prétendue. Le père réclama ses fils ; sur le refus qui lui fut opposé, un procès retentissant eut lieu, où la grande prêtresse plaida sa cause elle-même et la perdit.

C'était un échec. Mme Besant chercha sa revanche dans la politique. Elle soutint ardemment la cause du *home rule* contre l'Angleterre, son pays d'origine, et, par toute une campagne de surenchères et de proclamations enflammées, elle devint l'idole du pays. On la considérait comme l'incarnation de la déesse Sarasvati, on brûlait de l'encens devant ses portraits. Il ne lui manquait que l'auréole du martyre, elle résolut de la gagner. A force de harceler le gouvernement anglais, elle força à sévir. Elle fut internée pendant trois mois avec deux de ses acolytes, dans une prison qui ne rappelait en rien la paille humide des cachots.

Ce fut une clameur indignée dans toute l'Inde contre la tyrannie, et la cause nationaliste fit, du coup, d'immenses progrès. Mme Besant était reine de l'Inde. Elle fut désignée pour présider le grand Congrès national tenu à Calcutta quelques mois plus tard, et son voyage fut une succession d'ovations délirantes. Mais la Roche tarpéienne n'était pas loin.

Le gouvernement anglais avait, au mois d'août 1917, proclamé, à la requête du vice-roi lord Chelmsford, que le but poursuivi par la métropole aux Indes était l'établissement progressif du *self-government;* on désirait pour l'élaboration des réformes projetées « une atmosphère calme ». Il semble que la mise en liberté de Mme Besant avait pour but de favoriser l'apaisement, et la prisonnière, dit-on, aurait promis d'entrer dans les vues du gouvernement.

A Calcutta, elle commença à donner lieu aux soupçons des plus ardents nationalistes qui se séparèrent d'elle. Au moment où la loi sur le *home rule* indien, le *government of India Bill*, vint devant la Chambre des Communes, à Londres, Mme Besant était en Angleterre, pour conseiller le ministère, disaient les mauvaises langues. Il devint bientôt évident qu'elle était passée au parti modéré. Alors ce fut la guerre avec les nationalistes.

Comme pour aggraver la situation, elle se posa en réformatrice sociale à la mode théosophe, avec l'abolition des castes, sujet qui peut bien faire la matière de quelques discours officiels, mais reste fort peu goûté du peuple.

Le dernier coup porté à sa popularité fut son approbation d'un mariage contracté entre son principal lieutenant et une jeune brahmine. Le grand journal *le Hindu* protesta contre l'union sacrilège, et, surtout dans le sud de l'Inde, ce fut un *tolle* général.

Depuis, Mme Besant, malgré ses efforts, n'a pas regagné l'influence perdue. Il suffit qu'elle se présente dans une réunion pour y déchaîner le tumulte. Les étudiants surtout sont impitoyables.

Ecoutez comment le grand journal nationaliste du sud de l'Inde, *le Hindu*, parle d'elle dans son numéro du 20 avril dernier :

« Il n'appartient pas à une personne dont la carrière d'obscurantisme a eu pour point culminant un effort pour introduire en contrebande un nouveau Messie dans un monde incrédule, il ne lui appartient pas de décrier la glorification de Gandhi », etc.

(Le journal de Mme Besant, *l'Inde Nouvelle* ou *New India*, désapprouvait l'idolâtrie croissante dont Gandhi est l'objet.)

Et un autre écrivain, dans le même journal, disait :

« Maintenant que Mme Besant est tombée du sommet de la gloire dans le bourbier d'un insondable obscurantisme, nous ne sommes pas surpris de voir son journal exhaler sa bile et chercher noise aux disciples de Gandhi. »

Pourtant, Mme Besant, en dépit de ses soixante-dix ans, demeure infatigable et continue à se dépenser avec un zèle bien digne d'une meilleure cause. Il nous plaît de constater que nos catholiques indiens, plus avisés peut-être que certains chrétiens d'Europe, sont restés réfractaires aux charmes bizarres de sa théosophie.

Souhaitons qu'ils sachent allier leur patriotisme, voire même le nationalisme, à la fidélité à l'Eglise catholique, qu'il leur soit donné de contribuer à la grandeur de leur patrie en lui infusant les principes qui font la force et la gloire des nations.

FRANÇOIS BERTRAND.

(1) Voir LÉONCE DE GRANDMAISON, *La Nouvelle Théosophie* (collection *Studia Pacis*, aux bureaux des *Etudes*).

LA CRISE DE LA PROBITÉ PUBLIQUE et le désordre économique

Leçon d'ouverture donnée par M. EUGÈNE DUTHOIT à la Semaine Sociale de Toulouse

(24 JUILLET 1921)

La D. C. a publié dans son fascicule des 13-20 août (t. 6, pp. 109-116) les deux premières parties de cette leçon.

En voici la troisième et dernière :

III. — Les sources d'un renouveau de justice dans les relations économiques

L'observation permet de constater que tout fait économique consiste essentiellement en l'intervention d'un agent humain, en vue d'adapter les ressources terrestres à ses besoins. Dans tout phénomène économique, l'homme est cause efficiente et cause finale, producteur et destinataire. Incapable de dompter la nature et de lui arracher la subsistance indispensable sans l'aide de ses semblables, il entre en communication avec eux, et, par des institutions ou des contrats, il pourvoit au meilleur aménagement possible des rapports nécessaires à la fructueuse utilisation du domaine terrestre. Ainsi dans tout phénomène économique apparaît à chaque instant le libre jeu des volontés humaines. Du parti qu'elles choisissent, de l'arrangement qu'elles créent, dépend la vie même de la société.

La séparation de l'économique et du moral est donc impossible. Toute intervention humaine est subordonnée au contrôle de la conscience morale : toute intervention économique y est d'autant plus soumise que ses suites sont plus graves pour la communauté tout entière.

Ajoutons que la séparation de l'économique et du moral produit des effets mortels. L'expérience s'est faite. C'est dans le domaine économique, au temps où les doctrines et les pratiques mercantilistes prirent leur essor, que fut inaugurée l'ère historique des séparations. La politique proprement dite et la vie familiale n'ont divorcé que plus tard d'avec l'ordre traditionnel. L'économie politique fut la première, si l'on peut dire, arrachée à Dieu. Les conséquences s'étalent sous nos yeux : c'est la séparation de l'économie politique et de la morale qui a ouvert le champ à l'injustice dans les relations économiques. Celle-ci, nous l'avons vu, coule à pleins bords. Le désordre en est la suite inévitable.

Or, les relations économiques ont aujourd'hui pour mode le plus habituel le contrat : c'est là l'exact point de rencontre de l'économique et du moral. L'un et l'autre seront en harmonie dans la mesure où sera reconnue par les intelligences et respectée dans la pratique des affaires la vraie fin du contrat.

Le propre de la sociologie catholique est de nous mettre toujours en face du pourquoi des choses. Soumise à l'autorité d'une Eglise, dont la mission est de nous conduire à une fin éternelle et qui recommande à ses enfants de passer à travers les biens d'ici-bas de telle sorte qu'ils ne perdent pas ceux de l'au-delà (1), la sociologie catholique recherche toujours, en face des institutions ou des arrangements humains, quelle est leur cause finale. Pourquoi la société ? Pourquoi la loi ? Pourquoi le mariage ? Pourquoi la propriété ? Pourquoi le contrat ? Il est clair que ce n'est pas le bon plaisir de l'homme ni même ce que l'on appelle la volonté générale qui pourraient modifier ce pourquoi. Et c'est ce point de vue finaliste qui fait de la pensée catholique une génératrice d'ordre par excellence.

Recherchons donc à sa lumière le pourquoi du contrat, la cause finale, qui reste au-dessus et en dehors de la volonté des contractants.

Saint Thomas répond que le contrat a pour fin d'aider les contractants à vivre *pro communi utilitate utriusque*. Il tend, de sa nature, à la commune utilité de l'une et l'autre des deux parties, puisque chacune d'elles est privée et dès lors a besoin de ce que l'autre possède.

C'est ce qu'un grand poète, Sully Prudhomme, qui, d'ailleurs, il le dit lui-même dans ses souvenirs, avait pris contact avec saint Thomas, énonce en un vers magnifique :

Le contrat n'est ici qu'un bienfait réciproque.

Cette notion exclut, comme étant essentiellement contraire à la fin du contrat, toute exploitation de l'un par l'autre. Elle est inconciliable avec la prétention du mercantilisme, ancien ou actuel, d'accroître le profit commercial par l'utilisation abusive des besoins de tous.

De la considération de la fin du contrat, saint Thomas tire, à l'inverse de la doctrine mercantile, la règle de l'équivalence des prestations. « Ce qui a été conclu pour l'utilité commune ne doit pas tourner au désavantage de l'un (2), et c'est pourquoi le contrat repose sur l'équivalence. » Ainsi, à la base même du contrat, se place le principe de justice commutative : « Nul ne doit s'enrichir sans cause aux dépens d'autrui. » *Cuique suum.*

Mais, bienfait réciproque, le contrat devient aussi et par contre-coup, quand sa fin est respectée, bienfait social. Car il est pratiquement indispensable au bien des sociétés humaines que des contrats soient passés; il faut un commerce juridique. Et ainsi la fin du contrat apparaît-elle comme liée non seulement au bien réciproque de deux individus dont les volontés se rencontrent, mais au bien commun de toute la société dont ils sont membres.

Si donc le législateur sanctionne ce libre accord des volontés individuelles, ce n'est pas parce que la décision de celle-ci s'imposerait d'elle-même, mais à raison de la conformité de cet accord au bien réciproque de l'un et de l'autre et au bien social par surcroît. Or, cette conformité dépend de conditions de justice, antérieures et supérieures à la volonté des parties. Le libre consentement pourra être, jusqu'à preuve contraire, une présomption de justice, mais cette présomption est toujours sujette à contrôle. Tenir pour valable ce qui a été consenti, et seulement parce que consenti, c'est laisser libre carrière à ce qu'Etienne Boileau appelait, dans la langue savoureuse du moyen âge, « covoitises de vilain gaing », c'est ouvrir la porte à l'enrichisse-

(1) *Sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna*, dit la liturgie.

(2) Ia-IIæ, q. LXXVII.

ment sans cause aux dépens d'autrui, c'est-à-dire à l'usure (1).

La doctrine traditionnelle sur le juste prix, qui sera rappelée au cours de cette Semaine Sociale, n'est qu'un corollaire de ces prémisses.

Le juste prix n'est pas déterminé par le simple accord des volontés en présence, ni seulement par le besoin de celui qui achète, ni par les exigences ou les nécessités du vendeur. Toute appréciation individuelle risque d'être anarchique. L'estimation du juste prix ne peut émaner que du milieu social intéressé. Nos contemporains, quand ils réclament que les prix soient réglés par des organismes au sein desquels toutes les voix qualifiées se feraient entendre, celles du producteur, de l'intermédiaire, du consommateur, de l'autorité publique elle-même, reviennent, sans s'en douter, et sous la pression de la réalité, à l'esprit des anciennes disciplines, qui faisaient du juste prix l'expression d'une estimation commune.

Ces mêmes principes peuvent éclairer aussi la question du juste bénéfice et, d'une façon générale, du juste revenu du capital. Que le bénéfice se présente sous la forme du dividende annuel ou de l'accroissement, sur le marché des valeurs, du titre primitif, il est soumis, comme le prix des marchandises, à des règles qui imposent aux ayants droit une certaine modération. De ce qu'en cas d'excès l'accroissement de bien pour certains, aux dépens d'autrui, soit prélevé sur la masse anonyme des consommateurs, il n'en résulte pas que l'excès soit licite : il est même plus grave du fait qu'il retombe sur un grand nombre.

Il ne convient pas, certes, de supprimer le ressort de l'intérêt personnel, nécessaire à l'activité persévérante des hommes, et, à ce point de vue, le bénéfice industriel ou commercial est requis par le bien commun, mais la liberté de bénéfice ne doit pas aller jusqu'à la licence. Il importe d'en contrôler le taux pour protéger les consommateurs, et de le mieux répartir pour assurer la juste rémunération de tous ceux qui, dans le jeu des causes, ont une part effective à sa genèse. Des essais d'organisation, où il convient que la profession tout entière et les représentants qualifiés des consommateurs aient une place, peuvent y contribuer. Rien d'ailleurs ne saurait suppléer entièrement la conscience défaillante.

Quant aux formes de rémunération du capital autres que le bénéfice, elles aussi relèvent de principes antérieurs et supérieurs aux conventions qui en déterminent l'objet, la quotité. Les organisations extérieures qui tempéreraient à cet égard l'exercice du droit individuel ne pourraient s'inspirer qu'avec fruit de l'esprit des anciennes disciplines.

Qu'on ne croie pas celles-ci opposées aux vrais intérêts du commerce et de l'industrie. « Loin d'avoir ruiné les affaires, a pu écrire un historien des faits économiques, la doctrine canonique leur a été très utile, en faisant employer de préférence le contrat de commandite par le commerce (2). L'Eglise, mère des peuples, sait d'ailleurs combien la prospérité publique, quand elle est soumise à des règles, peut concourir, par la diffusion des biens, à l'équilibre des conditions sociales, favorable au règne de la probité publique.

D'ailleurs, la sociologie catholique, qui soumet la liberté de contracter à des lois, le capital à des devoirs, est aussi la doctrine qui protège le plus efficacement la propriété légitimement acquise.

Des journaux signalaient, il y a quelque temps, comme des faits extraordinaires que quelques soldats de l'armée américaine aient envoyé par delà les mers des sommes représentant des déprédations ou des vols commis en France pendant la guerre. Rien de plus conforme pourtant aux exigences les plus élémentaires de la morale catholique que ces restitutions.

Par la promesse de réparer l'injustice, dont elle fait une absolue condition du pardon au tribunal de la Pénitence, l'Eglise catholique donne à l'improbité la plus efficace et la plus souple des sanctions, celle qui atteint vraiment la profondeur des consciences. *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum.*

Cette règle de souveraine jurisprudence est le rempart le plus solide de toute probité publique ou privée (1). Elle n'est, d'ailleurs, qu'une application de la loi universelle de l'expiation, qui nous oblige à faire réparation à Dieu, mais aussi à nos frères, quand nous avons violé leur droit et soustrait leur bien.

Orientations proposées en vue d'un effort collectif des catholiques contre l'injustice dans les relations économiques.

Devant la crise de la probité publique, « les catholiques se sont-ils groupés pour réagir et fournir, en même temps qu'un éminent service social, un beau témoignage à leur foi » ? C'est en ces termes que, dans les *Etudes* (2), M. H. du Passage posait récemment une question qui pourrait provoquer utilement plus d'un examen de conscience. Il y a trente ans, en effet, que Léon XIII, par l'Encyclique *Rerum novarum*, ouvrait pour l'action sociale une ère nouvelle, comparable aux dates mémorables de 1815, de 1848, de 1918 pour l'histoire politique des peuples. Or, parmi les traits du régime économique moderne qui appellent des remèdes prompts et efficaces, le Pape avait rangé « l'usure vorace : condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité ». Cette parole a-t-elle été comprise, méditée, mise en pratique autant qu'elle aurait dû l'être ? Non, il faut le reconnaître. Des résultats importants ont été acquis dans le domaine de la législation ouvrière et de l'organisation professionnelle. A ce double point de vue, l'appel du Père commun des fidèles à la conscience de ses fils a été entendu, suivi d'effet. Mais, pour l'avènement d'une moralité plus grande dans les affaires, tout, ou à peu près, est à entreprendre, si les catholiques veulent ne pas laisser sans écho la voix du Pasteur suprême.

(1) Le beau livre de M. Emmanuel Gounot sur l'*Autonomie de la volonté dans le droit* expose parfaitement ces principes.

(2) Claudio Jannet : *Le capital, la spéculation et la finance*, p. 85.

(1) Lire à ce sujet la pénétrante analyse de Mgr d'Hulst dans *Conférences de Notre-Dame : La Morale Sociale, 1906*. Conférence IV.

(2) 5 janvier 1921 : *Le problème du bénéfice, quelques solutions modernes* ; voir aussi, du même auteur, dans *Action populaire, Série sociale* n° 50.

Y aurait-il des branches de l'activité économique vouées irrémédiablement à Mammon, des professions condamnées en quelque sorte par leur objet spécial à ne poursuivre jamais que des fins égoïstes? Non, certes; et du milieu financier lui-même pourraient sortir précisément des forces de renouveau, si seulement le levain y pénétrait. Les activités financières sont nécessaires au fonctionnement de la société et à l'essor économique du pays; il ne convient pas qu'elles se ralentissent, mais qu'elles soient pénétrées d'un autre esprit. Renouvellement qui ne peut être, pour commencer, que le fait d'une élite, mais qui doit s'accomplir. Ne se manifeste-t-il pas déjà, par ailleurs, dans les rangs de la grande industrie, parmi ceux qui se proclament résolument « patrons sociaux » ?

Le placement du capital est une opération qui regarde la conscience morale, et dire qu'il est loisible à chacun de placer son argent dans n'importe quelle entreprise serait une contre-vérité.

D'autre part, des devoirs de justice et de charité incombent, dans les Sociétés anonymes, aux administrateurs et même aux actionnaires. L'anonymat affaiblit les exigences de la conscience, étouffe ses requêtes, cache ses devoirs à l'actionnaire, surtout si son titre est au porteur, mais ne les supprime pas pourtant.

Des devoirs se rapportent tant au placement du capital et au choix des entreprises dans lesquelles on l'insère qu'au contrôle moral en même temps que financier de ces entreprises. Mais quelles difficultés rencontre l'individu isolé, soit pour se renseigner exactement avant de placer, soit pour surveiller après placement fait ! « L'actionnaire individuel, a-t-on dit avec raison, est, dans une Société anonyme, une petite unité perdue en face d'une force organisée; ignorant devant ceux qui savent; étranger en face des familiers de la maison. » (1)

Comment placer, non seulement avec sécurité financière, mais avec pleine sécurité morale ? Quels services rendrait à cet égard une Association qui mettrait en œuvre les connaissances et la force de plusieurs, qui grouperait peut-être en un seul faisceau les opérations de bourse de ses adhérents et constituerait une sorte de portefeuille commun ! De tels groupes devraient être composés d'un petit nombre de personnes, fortement unies par une parfaite homogénéité de convictions. Cela n'est pas impossible et devrait tenter l'ambition de quelques hommes jeunes et résolus.

De telles initiatives nous rapprocheraient de la solution, encore à trouver, du contrôle des Banques et des Sociétés par actions, qui n'est pas exercé en fait par les assemblées générales d'actionnaires, telles que la loi les a instituées. Des difficultés et des objections sérieuses s'opposent à ce que ce contrôle soit exercé directement par l'Etat. Le groupement des intéressés et des responsables pourrait prendre en mains cette tâche négligée.

C'est à quoi tend, par ailleurs, l'actionnariat syndical, mais en vue surtout de traduire les justes revendications du travail dans les Sociétés anonymes. Cette nouvelle forme d'action syndicale est pratiquée, avec une certaine ampleur déjà, en Belgique, par les Associations professionnelles ouvrières qu'anime l'esprit chrétien. Le point de départ du mouvement a été la constatation de ce fait qu'aux assemblées générales d'actionnaires il y a contact entre le capital et la direction, mais non point entre ces deux éléments et le travail. L'idée est venue de constituer une sorte de filiale du Syndicat ouvrier, à forme coopérative, afin de constituer une encaisse et d'acquérir des actions dans les Sociétés industrielles de la région. Les travailleurs ont dès lors un porte-parole aux assemblées générales d'actionnaires, et ce mandataire peut développer leurs revendications. Sa tâche est d'ailleurs délicate, car il ne doit pas rendre la vie impossible à la direction, mais agir dans le sens de l'unité et de la paix ; réciproquement, la direction ne doit pas opposer une fin de non recevoir systématique à ses suggestions. L'un des traits caractéristiques du mouvement, c'est l'acquisition de titres, non pas d'une seule Société, mais de plusieurs, ce qui réalise une sorte de jonction du capital et du travail, non dans l'entreprise, mais dans la profession. Le délégué des travailleurs a, dans l'assemblée générale, d'autant plus d'indépendance de parole qu'il peut ne pas appartenir au personnel de l'entreprise. En France aussi, parmi les cheminots de la Compagnie d'Orléans, l'actionnariat syndical a fait une première apparition (1).

Mais l'effort de l'actionnariat syndical, si intéressant qu'il soit, avec son objectif spécial, ne doit pas se confondre avec celui d'actionnaires chrétiens, sortis de tous les milieux et qui voudraient introduire plus de moralité dans le placement du capital et la surveillance des entreprises. Les deux mouvements peuvent converger, mais ne doivent pas se mêler. D'un côté, il s'agit surtout de présenter les revendications ouvrières devant la direction et les actionnaires assemblés, dans des circonstances tout autres que les pourparlers qui précèdent ou suivent les conflits du travail. De l'autre, il s'agit non pas seulement de faire rendre justice au travail, quand il est dans son droit, mais encore d'introduire plus de moralité et de justice dans l'entreprise, même dans les cas où le travail n'est pas directement intéressé. Surveiller les relations, soit entre l'entreprise et d'autres firmes concurrentes, soit entre l'entreprise et les consommateurs, suivre de près les tactiques de combat, contrôler la qualité des marchés, en un mot introduire les disciplines spirituelles dans la gestion des entreprises, tel est l'idéal à poursuivre.

Parallèlement à cet effort collectif d'actionnaires, inspirés par l'idée de justice, l'action de certains groupements professionnels contre la fraude par exemple ou la concurrence déloyale se conçoit et s'exerce en fait depuis longtemps. Elle peut se manifester aussi contre l'intervention abusive sur les marchés de spéculateurs tout à fait étrangers aux professions qui utilisent les marchandises sur lesquelles la spéculation s'exerce. On peut souhaiter même des Associations à but plus large qui rempliraient l'espace intermédiaire entre les groupements professionnels et l'Etat et aideraient celui-ci et ceux-là dans certaines tâches d'assainissement

(1) Paul Dessart, *Le salariat, l'actionnariat du travail et l'actionnariat syndical.* 1 br. Liége, 1921.

(1) Sur les détails d'application de l'actionnariat syndical en Belgique, voir la brochure précitée de M. Paul Dessart et aussi Mgr Pottier : *La morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui*, Charleroi, 1920 ; et le beau livre de M. Max Turmann : *Problèmes sociaux du travail industriel*, p. 166.

noral sur le terrain des affaires. Les représentants lu commerce auraient leur place toute marquée lans ces organismes, puisque aussi bien c'est principalement au commerce honnête qu'incombe la tâche l'éliminer l'autre. Dans ces derniers temps, c'est urtout par une attitude de protestation contre ertains procédés répressifs qui ne le visaient point, nais où il a cru voir une menace pour ses intérêts, que le commerce honnête s'est signalé. N'a-t-il pas nieux à faire et ne pourrait-il pas, comme le sug- ;érait récemment un membre du gouvernement, constituer des conseils de discipline et exclure igoureusement de la corporation « tous les mer- antis qui sont au commerce ce que les politiciens ont à la politique » (1).

L'Association revêt encore une autre forme dans a lutte contre l'injustice usuraire; elle organise le rédit, de telle sorte que ce facteur indispensable le toute activité économique soit mis à la dispo- ition de ceux qui en ont besoin, non point dans des conditions principalement avantageuses à celui qui lispense le crédit, mais au contraire en vue du seul ntérêt du destinataire. C'est la tâche que pour- uivent les organisateurs du crédit agricole et du rédit urbain à la petite industrie et au petit com- nerce. Il n'en est pas de plus belle et qui soit de neilleure guerre contre l'ennemi à vaincre : l'in- justice dans les relations économiques.

Au milieu de ces efforts variés, il appartient aux catholiques de choisir leur part, chacun suivant sa condition et les facilités que lui donnent sa pro- fession et son influence.

Ils le feront d'autant mieux que leur conscience sera plus instruite de leurs devoirs de justice. Il ne m'appartient pas ici de dire par quels moyens pourrait se faire ou plutôt se perfectionner cette éducation nécessaire. Une des leçons les plus impor- tantes de cette Semaine Sociale de Toulouse le fera avec l'autorité qui s'attache au caractère sacré du professeur.

Je conclurai simplement que rien ne sera efficace contre l'improbité des relations économiques sans l'éveil des consciences et la tempérance des mœurs. Les principes de justice qui dominent toute relation contractuelle se sont obscurcis dans les esprits. Il faut que la pleine lumière leur soit rendue. La soif de jouissance a fait trop d'hommes improbes. Il faut que la modération chrétienne reprenne sa place dans la vie sociale (2).

[Sur les principes qui doivent présider aux transactions commerciales, cf. *D. C.*, t. 3, pp. 403-404 : Avis de la Commission des études de l'Œuvre des Cercles catholiques, févr. 1920. — Sur les Semaines sociales, cf. *D. C.*, t. 2, pp. 160-161 : Lettre du card. GASPARRI à M. Duthoit (23. 6. 19), à propos de la Semaine sociale de Metz ; — t. 3, pp. 660-661 : Notes sur la Semaine sociale de Metz (4-10 août 1919) ; — t. 4, p. 100 : Lettre du card. GASPARRI à M. Duthoit (17. 7. 20), à propos de la Semaine sociale de Caen ; — *Ibid.*, pp. 322-330 : La crise de la production et la Sociologie catholique (leçon d'ouverture donnée par M. Duthoit à la Semaine sociale de Caen) ; — t. 6, p. 76 : Lettre du card. GASPARRI à M. Duthoit, à l'occasion de la Semaine sociale de Toulouse.]

(1) Discours de M. COLRAT, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, à Nice, 8 mai 1921.

(2) Nous empruntons le texte de cette leçon à la *Chronique sociale de France* de juillet 1921, pp. 401-429.

La vie économique et sociale.

LES SEMAINES D'ORGANISATION

De la *Revue Universelle* (15. 8. 21) :

La nouvelle méthode de la C. I. P. F. : organisation super-syndicale.

Le mois de juin a vu s'affirmer le succès d'une méthode nouvelle d'organisation, qui sera connue désormais par le nom de *Semaines* donné à toutes les manifestations de la méthode. Essentiellement, la méthode des semaines consiste à réunir des délégués mandatés des groupes professionnels (chefs d'entreprise, techniciens, employés, ouvriers) pour l'étude des questions propres au produit qui les fait vivre ; toutes questions pendantes doivent être examinées et résolues en fonction de l'intérêt supérieur du produit (livre, vin, bâtiment, soie, textile, etc.) ; les solutions sont préparées non plus sous la forme de vœux adressés à l'Etat ou à des collectivités amorphes, mais sous la forme de résolutions qui sont transmises au Comité exécutif permanent, chargé de les faire exécuter par le ou les Syndicats intéressés, le Comité exécutif devenant une sorte d'organe super-syndical permanent, qui comprend des membres des différents Syndicats, et qui constitue à la fois une représentation durable des intérêts de chaque Syndicat et une expression de l'intérêt général du groupement économique tout entier.

On voit que c'est l'application pratique des doctrines que la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises [C. I. P. F.] propage en France, et au nom desquelles on réclame depuis près de deux ans l'organisation super-syndicale dans le sens *vertical*, c'est-à-dire par ensemble de groupements professionnels formant un bloc économique ou un bloc régional et réunissant tous les facteurs de la production, par opposition à l'organisation confédérale horizontale, qui groupe les Syndicats selon leurs caractéristiques dites de classe.

La méthode était demeurée une abstraction jusqu'à l'automne de 1920. Admise, par un grand nombre de bons esprits, comme supérieure en soi aux méthodes « de classe », elle n'inspira qu'un mouvement d'opinion et ne provoqua que des examens intellectuels jusqu'au mois de novembre dernier. Elle inspirait au surplus quelques défiances, les unes d'ordre politique parce qu'elle avait été formulée par des hommes appartenant à l'*Action Française* ; les autres d'ordre économique, parce qu'elle ne paraissait pas apporter un moyen d'action efficace pour remplacer la libre concurrence, grand moteur du système de l'économie libérale.

Défiances et réserves étaient en somme justifiées, car les doctrines et théories économiques ne peuvent valoir, aux yeux de ceux qui ne sont pas rompus aux exercices intellectuels, que lorsqu'elles ont subi l'épreuve de l'application aux faits. Pour l'immense majorité des producteurs, dont le rôle est de produire et non de juger les idées générales, les doctrinaires ne sont intéressants que dans la mesure où leurs doctrines peuvent avoir une influence quelconque sur l'organisation et la marche de la production.

La Semaine du Livre (nov. 1920), première réalisation consciente de la nouvelle méthode.

Or, les doctrines et méthodes propagées par la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises ont subi victorieusement l'épreuve des faits par l'institution des Semaines d'organisation qui ont été tenues de novembre 1920 à juin 1921. La première en date a été la Semaine du Livre, tenue à Paris en novembre 1920. Il est bon d'indiquer ici que la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises, organisatrice de cette Semaine du Livre, avait de bonnes raisons de choisir le Livre comme premier champ d'expérience : en effet, une tentative du même ordre que la sienne avait été faite en 1917 par le premier Congrès national du Livre. Mais là tentative avait été faite sans doctrine, sous la pression des premières idées d'organisation générale nées pendant la guerre. Il n'en reste pas moins que le premier Congrès du Livre, provoqué par la Société des gens de lettres, est peut-être la première tentative d'organisation par groupes économiques : l'idée qui le domina fut qu'il y avait lieu d'assembler tous les producteurs qui vivent du Livre pour leur faire prendre en commun les décisions utiles à leurs corporations. Devant une assemblée générale des gens du Livre, des représentants des différents métiers étaient invités à dire ce qu'ils avaient fait et ce qu'ils comptaient faire pour le Livre. C'est bien l'idée centrale que l'on retrouve dans les fondations de la C. I. P. F. Mais, non reliée à un corps de doctrines économiques, elle ne produisit pas ses pleins effets en 1917. Les préjugés encore en cours firent que les adhésions au premier Congrès du Livre furent individuelles, et que l'on y vota, par tête, sur des vœux présentés par des hommes qui parlaient en leur nom personnel. En outre, le Comité exécutif qui sortit du Congrès, n'ayant d'autres moyens d'action que la bonne volonté de ses membres, ne put se concevoir que comme un organe extra-syndical dont la mission était limitée à la transmission des vœux et à l'organisation des futurs Congrès. En résumé, ce Congrès peut être regardé comme l'expression de la période transitoire entre l'individualisme d'avant-guerre et l'organisation en formation.

La Semaine du Livre fut une réalisation consciente de la méthode du super-syndicalisme de la C. I. P. F. : réunion de délégués des groupes professionnels ; pas de votes individuels, le vote par corps; pas de vœux, des résolutions; les résolutions renvoyées en même temps aux Syndicats intéressés et au Comité exécutif ; création de Conférences permanentes pour chaque groupe de questions techniques; bref, organisation d'une action constante des fondations super ou inter-syndicales. L'expérience réussit pleinement. Le succès fut souligné par l'abstention du Syndicat des éditeurs (malgré l'adhésion individuelle de plus de la moitié des éditeurs, dont les deux têtes dirigeantes représentent encore, par une singulière contradiction, le plus franc individualisme).

La Conférence du Papier, première application pratique à l'industrie.

L'expérience pratique de la contrainte mutuelle (substituée à la libre concurrence) fut faite avec un certain bonheur à la Conférence du Papier, issue de la Semaine du Livre, et qui, réunissant les représentants mandatés des producteurs et des consommateurs de papier, sut élaborer une politique nationale du papier, par laquelle la France pourra se libérer de la servitude où elle est à l'égard de l'étranger en ce qui concerne les pâtes à papier. On put voir, au sein de cette Conférence, comment des groupements à intérêts opposés peuvent se contraindre l'un l'autre à travailler pour le bien commun, en utilisant leurs propres oppositions pour s'obliger à un plus grand effort, en coordonnant toutes les forces, ce que l'individualisme et la libre concurrence sont absolument impuissants à provoquer.

La Conférence du Papier, première application pratique de la doctrine sur le plan des réalisations industrielles immédiates, siégea au ministère du Commerce, comme organe de liaison entre l'Etat et les producteurs et consommateurs, inaugurant ainsi une forme nouvelle de collaboration de l'Etat et des producteurs, aussi éloignée de l'étatisme que de la non-intervention chère aux économistes libéraux. La méthode veut ici que les intéressés travaillent eux-mêmes à un programme national de production, demandent à l'Etat de les départager lorsqu'ils sont en opposition absolue, et prient l'Etat de mettre tous ses moyens d'action à leur disposition lorsqu'ils ont établi un plan conforme aux intérêts supérieurs de la nation. La Conférence eut une vie mouvementée et dut suspendre ses séances à la suite d'incidents engendrés par l'action occulte de personnalités dont les intérêts internationaux ne se concilient pas avec une politique nationale de la production. Mais l'œuvre a été reprise par le deuxième Congrès national du Livre et fonctionnera de nouveau sous le nom de Conférence des matières premières du Livre et de la Presse.

La deuxième Semaine du Livre (juin 1921) crée des organes permanents.

Les expériences de la Semaine du Livre ont été reprises dans divers groupes économiques, soit avec la participation de la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises, soit en dehors d'elle. Dans le Livre, le deuxième Congrès du Livre, qui s'est tenu en juin, est une application de la méthode super-syndicale, à laquelle travaillèrent de concert, cette fois avec le Syndicat des Editeurs, la C. T. I. et la C. I. P. F. Ce Congrès a créé les organes inter et super-syndicaux que la Semaine du Livre avait amorcés. Il a étendu son action super-syndicale en créant une liaison permanente avec d'autres groupes économiques. Sa création la plus forte est celle de son Comité exécutif permanent, où siègent, avec les représentants des organismes confédéraux précités, les représentants des principales corporations du Livre.

Autres Semaines organisées sur le même principe : Bâtiment, Vin, Commerce extérieur.

Dans le Bâtiment, une Semaine d'organisation a été tenue en juin également, et a abouti à une réussite totale. La conclusion a été la constitution d'un Conseil économique du Bâtiment, des métreurs et vérificateurs, des employés et des ouvriers. C'est un organisme super-syndical parfait, les membres du Conseil devant être désignés par les Syndicats et Associations, qui nommeront eux-mêmes leur Comité directeur.

Dans le Vin, on a organisé à Bordeaux, fin juin, une Semaine du Vin selon les mêmes principes. Les mêmes résultats ont été obtenus. Enfin, une des

plus grosses manifestations a été la Semaine du Commerce extérieur, organisée par la Fédération des Associations régionales et l'Association d'expansion économique. La tâche était beaucoup plus difficile dans cet ordre, car il ne s'agissait plus seulement d'organiser des métiers par rapport à leur produit essentiel, mais de coordonner de grands groupements économiques en vue d'une large action de solidarité nationale. L'expérience devait être décisive, car elle devait faire apparaître en même temps et les limites d'efficacité de la méthode et son opportunité. Or, la réussite a dépassé ce qu'attendaient les organisateurs. La preuve a donc été faite que, même en dehors d'une action directe de la C. I. P. F., même sans cette préparation particulière qu'assurent les Comités d'action de la C. I. P. F., les méthodes de coordination, d'appui et de contrainte mutuels que proposa la C. I. P. F. sont parfaitement efficaces et entrent aisément dans la pratique.

Causes du succès des Semaines.

La preuve est également faite que ces méthodes correspondent exactement tant aux nécessités économiques modernes qu'aux tendances intellectuelles des producteurs. Il est bien évident que ces Semaines n'auraient pas réussi, malgré l'ardeur de leurs organisateurs, si l'esprit qui les a animées n'avait exprimé l'esprit de ceux qui étaient appelés à y participer. Les doctrines nées de l'économie nouvelle, auxquelles on a bien voulu se référer au cours des Semaines, ne traduisent donc pas les idées particulières d'un homme ou d'un groupe ; elles sont celles que l'esprit dégage des conditions économiques actuelles et du mouvement intellectuel contemporain. Cette constatation s'impose avec tant de force que, à la Semaine du Commerce extérieur, le chef de l'Etat leur a donné une véritable consécration officielle en louant l'œuvre des Semaines, bien qu'il fût de notoriété publique que la doctrine mise en application avait été lancée par des hommes appartenant à l'Action Française. Mais il s'imposait à l'esprit de tous que ces méthodes d'organisation dépassent les limites des partis et des groupements politiques. Le chef de l'Etat a manifestement voulu marquer que, au moment où la France est obligée de se donner une forte organisation économique, où elle doit choisir entre le mode d'organisation par classes, et le mode d'organisation par professions, un gouvernement national doit appuyer le mode professionnel, sans s'inquiéter de savoir quel groupe intellectuel a eu le bonheur d'être le premier à en définir les principes. C'est une vue d'homme d'Etat réaliste; c'est aussi une vue de politique habile.

La presse a largement commenté les manifestations des Semaines. On s'accorde en général à les regarder comme les premières formes nettes de la nouvelle organisation économique, qui font enfin sortir les industriels de la stupide opposition passive qu'ils faisaient au socialisme. Un des traits les plus remarquables des Semaines a été que les participants se sont totalement désintéressés, au cours de toutes les séances, des « progrès » du socialisme ou de l'attitude à prendre à l'égard du bolchevisme; la remarque a été faite par M. Charles Dulot, et elle vaut d'être retenue, car elle montre que les organisateurs des Semaines sont des créateurs, des constructeurs, dont la pensée est non pas de s'opposer au socialisme, mais de le surmonter.

Une autre remarque, peut-être plus importante, a été faite par un collaborateur de la *Gazette de Lausanne*, qui a observé que la véritable vie française paraissait se manifester beaucoup plus dans ces assemblées professionnelles qu'au Parlement, la plupart des participants aux Semaines avaient eu le sentiment plus ou moins net de ce fait, reconnu par un observateur étranger.

Rien n'est plus caractéristique des transformations de la vie française que les initiatives prises par les différentes Semaines en ce qui concerne le problème des réparations, celui de l'organisation des ministères intéressant la vie économique, ou encore le problème de la monnaie, ou nos relations politico-économiques avec les Etats amis ou alliés. Ce sont les producteurs qui entreprennent de résoudre eux-mêmes les grands problèmes nationaux que le Parlement est impuissant à résoudre, son impuissance venant beaucoup plus de sa constitution et de ses moyens d'action que des hommes. Autant sous la pression des idées que des besoins, les producteurs se détachent des anciennes manifestations de la vie parlementaire; ils ne demandent plus une politique radicale ou opportuniste, mais une politique nationale des matières premières, une politique nationale de la production. Quel sera l'aboutissement de ce mouvement, qui est profond ? C'est une question à laquelle chacun répond aujourd'hui selon ses préférences, mais que nous laisserons sans réponse, nous bornant à l'analyse des événements et laissant à l'imagination du lecteur le soin de percer la nue et d'entrevoir le point d'arrivée des mobiles lancés dans l'espace.

GEORGES VALOIS.

Législation et jurisprudence canoniques et civiles

Jurisprudence administrative.

PROCESSIONS ET PRÉFETS

Nous, PRÉFET DU LOIRET, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté en date du 22 août 1900, par lequel M. le maire de Châtillon-Coligny a interdit, sur la voie publique, dans toute l'étendue de la commune, les processions ou manifestations religieuses à l'exception des enterrements ;

Vu l'arrêté du même magistrat, en date du 28 oct. 1919, rapportant l'arrêté du 22 août 1900 en ce qui concerne les processions le jour des Rameaux et le jour des Morts et autorisant dorénavant ces deux processions ;

Vu l'arrêté en date du 3 juill. 1920, par lequel M. le maire de ladite commune a rapporté purement et simplement l'arrêté du 28 oct. 1919 et maintenu l'arrêté du 22 août 1900 ;

Vu la requête en date du 4 mai 1921, par laquelle un certain nombre d'habitants de la commune demandent l'annulation des arrêtés précités des 22 août 1900 et 3 juill. 1920 en se fondant sur la jurisprudence constante du Conseil d'Etat ;

Vu l'avis de M. le sous-préfet de Montargis ;

Vu les art. 95 et 97 de la loi du 5 avr. 1884 ;

Considérant que l'arrêté du 3 juill. 1920 ne peut être justifié par des considérations d'ordre public, les traditions qui ont pour objet le culte des morts devant être protégées par les lois et les règlements ;

Considérant qu'aucune protestation n'a été formulée contre l'arrêté du 28 oct. 1919, il n'y a pas lieu de statuer sur l'arrêté du 22 août 1900 qui se trouve rapporté par l'arrêté sus-visé ;

ARRÊTONS :

ART. 1er. — L'arrêté de M. le maire de Châtillon-Coligny en date du 3 juill. 1920 est et demeure annulé.

ART. 2. — Il n'y a pas lieu de statuer sur l'arrêté du 22 août 1900.

Orléans, le 2 août 1921.

Le préfet du Loiret : P. GENEBRIER.

La crise des vocations sacerdotales et l'opinion publique

Au cours de la réunion de la Semaine des écrivains catholiques, où fut étudiée la « vie intérieure » de l'écrivain catholique, M. GEORGES GOYAU *prit la parole pour saisir l'assemblée de la grave question des vocations. La* Documentation Catholique *— qui continue, entre autres recueils d'avant-guerre, la* Chronique de la Presse *et l'*Action Catholique *—, se fait un devoir de recueillir cette très utile intervention* (1).

Le « grand péril de l'Église de France ».

C'est en me réclamant de ce mot même de vie intérieure, qui commande et résume cette séance, que je voudrais signaler au regard des écrivains catholiques ce que volontiers j'appellerais le point culminant de la vie intérieure dans l'ensemble de la société chrétienne : l'épanouissement et le développement des vocations sacerdotales, car il en est de ce terrain particulièrement auguste comme de tous les autres domaines dans lesquels s'exerce la vie de l'Eglise : là encore, Dieu et l'homme doivent collaborer; là encore, l'autorité religieuse et l'initiative du simple fidèle collaborent. Dieu veut avoir besoin de l'homme pour que son Eglise trouve des prêtres. Quatre fois par an, aux Quatre-Temps, lorsque l'Eglise nous invite à prier, à jeûner, c'est pour appeler les grâces du ciel sur les clercs qui, cette semaine-là, deviennent, au pied de ses autels, prêtres pour l'éternité. La liturgie même des Quatre-Temps semble ainsi nous convier à nous intéresser aux destinées du sacerdoce, en tant que simples fidèles. *A fortiori*, comme écrivains catholiques, nous ne saurions y rester indifférents. Et je m'adresse surtout, ici, aux confrères de la presse quotidienne qui peuvent être dans cette salle.

Triple campagne qui s'impose à l'écrivain catholique.

Dans la défense même des droits de l'Eglise, ils font de généreuses campagnes pour le droit social de Dieu; volontiers, ils s'étendent sur les manifestations extérieures du culte, processions, pompes liturgiques, qui sont des affirmations de son règne social. Mais pour que ce droit social s'exerce dans toute sa plénitude, pour que ce règne social s'épanouisse dans toute son ampleur, il y a une condition primordiale, une condition de fait : c'est qu'il y ait des prêtres. Nombreux, depuis deux ans, sont en notre pays les mandements épiscopaux consacrés à la disette de prêtres : *le grand péril de l'Eglise de France*, que pressentait, en 1878, le futur Mgr Bougaud dans une brochure célèbre, est aujourd'hui dénoncé, continuellement, par des voix épiscopales. Il semble que ces voix conductrices marquent ainsi aux écrivains catholiques l'urgence d'une campagne.

Campagne d'informations, campagne de revendications, campagne d'apostolat.

Campagne d'informations.

Campagne d'informations, dans laquelle ils pourront s'aider de la précieuse revue *le Recrutement sacerdotal*. Il est à souhaiter qu'ils ne perdent aucune occasion de révéler au public catholique les angoisses de l'épiscopat. Que douze fois, quinze fois de suite, à propos des mandements épiscopaux successifs, revienne dans le même journal la mention *Anxiétés épiscopales, il faut des prêtres :* voilà toute une catégorie de lecteurs qui connaîtra enfin, peu à peu, l'obsession salutaire du grand péril.

Nous avons une lettre de Benoît XV, et trois autres documents émanés de Rome (1), demandant que tous les fidèles aient à cœur de contribuer à la multiplication des ouvriers évangéliques; quelle répercussion ces documents eussent trouvée si, lorsqu'ils parurent, les innombrables organes de province qui s'intitulent catholiques, imitant l'exemple qu'à Paris donnait la *Croix*, les eussent publiés avec une rubrique bien voyante, bien parlante, telle que celle-ci : *Un appel du Pape à tous les chrétiens pour le recrutement des Séminaires*. Les journaux, au jour le jour, prodiguent des informations sur l'état présent de la crise agricole, ou de la crise des changes, ou de la crise des écoles normales primaires ; pourquoi passer à côté de cette autre crise, dont l'avenir de l'Eglise est l'enjeu ?

Campagne de revendications.

Campagne de revendications. L'intérêt même que les écrivains catholiques prendront à cette crise soutiendra leur vigueur et surexcitera leur élan pour toutes leurs revendications tendant à une amélioration de la situation matérielle des prêtres, pour toutes leurs protestations contre la misère du prêtre rural, lequel, en dépit du mot de la Genèse, ne gagne plus véritablement son pain à la sueur de son front, lequel, en dépit du mot de saint Paul, ne peut plus vivre de l'autel. Que l'une des causes de la crise dont souffre la plus auguste des professions soit cette insécurité d'avenir dans laquelle beaucoup de prêtres se débattent et dont s'effrayent souvent les familles des séminaristes éventuels, il y a là un fait incontestable, qui doit pousser les écrivains catholiques à émouvoir sans cesse l'opinion publique au sujet de cette insécurité.

Campagne d'apostolat.

Mais n'y a-t-il pas des âmes, dans les profondeurs de la France, susceptibles d'être séduites par cette insécurité même, susceptibles de se consacrer à Dieu ou de consentir que leurs enfants se con-

(1) Nous en empruntons le texte au *Bulletin des Ecrivains catholiques* (20. 7. 21).

(1) Lettre de Sa Sainteté au R. P. Le Floch, du 9 août 1916 (*Acta Apostolicæ Sedis*, 1er févr. 1917, p. 78). Lettre de S. Em. le card. Bisleti, préfet de la S. Cong. des Séminaires, au R. P. Delbrel, du 31 mai 1920 (*le Recrutement sacerdotal*, janv. 1921, p. 25). Lettre de S. Em. le card. Gasparri au card. Sili (*Ibid.*, p. 26). Décret de la S. Cong. du Saint-Office, section des indulgences : *Adest profecto...* (*Acta Apostolicæ Sedis*, 9 juin 1913).

sacrent à Dieu en laissant à Dieu même le soin de leur avenir ?

M. René Bazin, en 1915, disait aux mères françaises : « Pour ne parler que des vocations de vos fils, soyez bien assurées qu'ils ne se tromperont pas sur les besoins de notre temps s'ils se font soldats ou prêtres », et il citait avec admiration la lettre d'une brave paysanne qui, songeant à la vocation de son fils, écrivait : « Combien je suis heureuse que Jean soit religieux, dans le dévouement absolu, et de savoir qu'il ne gagnera pas un sou dans sa vie ! »

Cet article paraissait en tête d'un grand journal parisien. Voilà le type des campagnes d'apostolat qui pourraient être entreprises par les écrivains catholiques pour éveiller, dans le public catholique, l'intelligence de la vocation sacerdotale et le sens de la responsabilité qui pèse sur les parents, qui pèse sur les maîtres, pour la culture de certaines vocations. Il ne s'agit pas d'indiscrètes pesées sur la volonté de l'enfant, ou d'ingérences indiscrètes dans un domaine où le confesseur et l'évêque diront le mot suprême ; mais ce que les écrivains catholiques ont le droit et le devoir de demander à ceux qui, les lisant, veulent être des catholiques, c'est que ces catholiques, chacun dans sa petite sphère, veillent à n'apporter aucun obstacle aux visées du Maître de la moisson sur les futurs ouvriers, et qu'au contraire ils travaillent, dans la mesure de leurs forces, à se faire, pour ce recrutement, les auxiliaires de Dieu.

C'est aujourd'hui le 16 mai; il fut un temps où devant nous on agitait cette date pour nous dire que, politiquement parlant, nous étions des vaincus ; ce que je sais bien, c'est que ce 16 mai 1921, notre présence dans cette salle témoigne que nous sommes des vivants, désireux de faire vivre Dieu en nous et hors de nous, et c'est le principal. Besognons donc, chacun dans notre sphère, pour qu'il y ait des prêtres; voilà le but de ma communication.

GEORGES GOYAU.

Un Saint dans un café

De l'*Effort* de Louvain (13. 8. 21), sous le titre « l'Esprit souffle où il veut ».

— J'ai découvert un Saint !

— Comme vous dites cela ! A vous entendre, on doit penser que la chose est bien rare.

— Elle est en tout cas merveilleuse, toujours merveilleuse, mais plus étonnante dans le milieu où je l'ai rencontrée.

— Où donc ?

— Dans un grand café d'une grande ville. (Mon interlocuteur me citait et le grand café et la grande ville. Mais vous comprendrez que je ne puisse publier ces précisions. Par précaution, je ne donnerai même pas le nom de mon informateur. Je puis cependant vous assurer, si vous voulez bien accepter mon témoignage et la pauvre garantie de ma parole, qu'il est de ces hommes qui ne prennent pas ni ne font prendre leurs imaginations pour des faits observés.)

— Ah bah ! Et que faisait-il ?

— Il est serveur.

— Tiens ! D'où sort-il donc ? Comment a-t-il échoué là ?

— Il sort des bas-fonds de la société. Un ex-apache, vicieux, bon à tout, ou plutôt bon à rien. (Ici, je ne puis donner plus de détails, parce qu'il s'agit de ces choses dont saint Paul a dit qu'elles ne doivent même pas être nommées entre chrétiens.)

— Quel âge a-t-il ?

— Vingt-cinq ans.

— ... ! Qui l'a converti ?

— Dieu.

— Racontez-moi, je vous prie, ce grand miracle de la grâce.

— Il avait moins de vingt ans lorsqu'il fit la connaissance d'une honnête jeune fille, qu'il se mit à courtiser.

La guerre éclate. Il part. Du front, par lettres, puis en congé, il continue sa cour.

Bientôt, il est question de mariage.

Un bon jour, la demoiselle lui écrit :

« Je tiens à t'avertir. Tu sais, moi, je veux me marier à l'église. Tu m'as dit que tu n'étais pas baptisé. Il faudra penser à te mettre en règle. »

Cela le fit réfléchir un peu — oh ! si peu — à la religion. Nous verrons, se disait-il. On s'arrangera toujours !

A quelque temps de là, il fut engagé dans une rude affaire. Vingt-quatre heures de bombardement, vingt-quatre heures de pluie de fer, de mitraille, d'obus de tout calibre.

Ce jour-là, il aperçut plus nette et plus effrayante que jamais depuis le début de la guerre « cette tête de mort que les héros entrevoient toujours dans la fumée au fond de la bataille s'avançant sur eux en les regardant ». (VICTOR HUGO, *les Misérables*.)

Sous ce regard, il se posa en termes réels et saisissants l'inéluctable problème de l'humaine destinée. Il n'avait jamais douté de Dieu, étant, malgré tout, homme de bon sens. Tout à coup, d'un irrésistible élan, son âme se réfugia éperdue en Celui seul qui pouvait encore le sauver.

« Pardon, mon Dieu ! s'écriait-il, pardon, mon Dieu ! » Et il ne cessait de répéter la même prière.

Le voici blessé...

Après le bombardement, on l'emporte à l'hôpital.

Il demande à l'aumônier de l'instruire. Il est baptisé. Il communie.

Tout d'abord, il paraissait un converti ordinaire.

Vous me direz, quand on vient d'où il venait, que c'est déjà fort beau.

Mais pour lui, ce n'était pas assez. Dieu fit plus.

A chacune de ses communions, le Christ s'emparait plus profondément et plus entièrement de son âme. A présent, c'est un fervent. Il communie tous les jours.

Les lettres à sa fiancée, vous l'imaginez, se transforment.

La jeune fille trouve qu'il exagère. Elle n'est pas, elle, une fervente. Elle est catholique, plutôt par bienséance que par conviction. Aussi lui écrit-elle : « J'espère que tu ne vas pas tourner en calotin. Tu es baptisé. C'est parfait : c'est tout ce que je demandais. Ne va pas d'un excès à l'autre. »

Après la guerre, le mariage eut lieu.

Les recommandations de la fiancée avaient été totalement inutiles. Il avait tourné en calotin. Et quel calotin ! Sa ferveur la déconcertait.

Pendant les premiers temps de mariage, la malheureuse usa de son ascendant pour ralentir cette ferveur. Et elle y réussit. Elle obtint certaines

compromissions, elle le ramenait petit à petit à une conception de la vie plus juste (!) et plus accommodante.

Mais un jour il eut honte de lui-même. Il fut pris d'un remords insupportable de préférer ainsi au don de Dieu le bon plaisir de sa femme. Il eut alors une explication très simple et très digne et très nette, vous savez, une de ces explications qui se terminent par : c'est à prendre ou à laisser.

Et l'époque des compromissions a ainsi pris fin brusquement. Depuis, il vit en saint.

Il n'a pas encore converti sa femme. Cela viendra.

En attendant, il travaille ses camarades de service, hommes et femmes. Car il a une âme d'apôtre. Tous les saints sont apôtres.

Il ne leur cause pas religion intempestivement. Sans connaître, sans doute, la parole du Maître qu'il ne faut pas jeter les pierres précieuses aux animaux que vous savez, il la met en pratique.

Mais il prétend que les occasions ne lui manquent pas de dire, le plus naturellement, une bonne parole, ou de confondre les absurdités qui se débitent contre la religion, ou de rappeler à ceux qui l'oublient le sens de l'honnêteté ou de la dignité.

Parmi ses compagnons, plusieurs vont à la Messe ou ne vont pas dans tels lieux de plaisir à cause de lui. Ce qui donne de l'efficace à ses paroles et à ses conseils, c'est qu'on le voit, tous les jours, du matin jusqu'au soir, vivre en parfaite conséquence avec ses principes et son langage. Il y a tant de beaux parleurs qui font tout juste le contraire !

En outre, il prie. En servant, fréquemment il dit son chapelet. Evidemment, il ne peut tenir son chapelet en main. Il lui est aussi impossible de garder une main en poche. Il ne peut même compter les *Ave* sur ses doigts. Voici son système. Il connaît plusieurs langues : le français, l'anglais et l'allemand. Il sait en outre l'*Ave* en latin. Eh bien ! il dit un *Ave* en latin, un en français, un en anglais, un en allemand, puis en latin, en français... et ainsi de suite, toujours dans le même ordre. Il a de la sorte plus facile, quatre par quatre, de compter ses dizaines.

Il attribue, pour édifier et faire du bien, plus d'influence à la prière et à l'exemple qu'aux plus beaux discours.

Cependant, il ne néglige rien pour s'instruire. En métro, à la maison, lorsqu'il a quelque loisir, il lit ou des livres pieux ou des livres traitant un sujet religieux.

Il va très fréquemment trouver un savant religieux pour lui demander des explications et des réponses à faire aux insulteurs et aux ennemis du catholicisme.

Il disait un jour à ce religieux, naïvement : « Je ne suis pas instruit. Mais tout de même, pour parler de la religion, j'ai du bagout. »

Je crois bien. Les anciens, les païens, disaient déjà : « *Pectus est quod disertos facit;* c'est le cœur qui fait les lèvres éloquentes. »

Qui osera dire encore que dans son milieu il est impossible d'être fervent, très fervent, fervent jusqu'à la sainteté ?

Qui osera dire encore qu'il ne veut pas appartenir à un groupement de formation et d'action catholiques parce que dans le monde où il est condamné à vivre aucune action catholique, aucun apostolat ne peut s'exercer ?

Qui osera dire encore, pour excuser son perpétuel silence devant les attaques de la religion, qu'il n'a pas la hardiesse et le don de la parole, alors que peut-être il ne manque pas de bagout pour débiter des bagatelles ? Si nous sommes, comme nous devons l'être, catholiques avant tout, catholiques ardemment convaincus, notre meilleur bagout, nous l'aurons pour défendre la cause catholique.

D'ailleurs, le bagout est un talent qui s'acquiert. *Nascuntur poetæ, fiunt oratores,* disaient les mêmes anciens que nous citions tantôt : On naît poète, on devient orateur. Le bagout s'acquiert. Il s'acquiert spécialement au Cercle d'études et dans les autres œuvres de formation catholique.

[Abbé] LOUIS PICARD.

Nouvelles revues

« VERBUM DOMINI »

On lit dans les *Etudes* (20. 7. 21) :

Les professeurs de l'Institut biblique pontifical de Rome ont ajouté, cette année, à leurs publications *Biblica* et *Orientalia* une troisième revue périodique, rédigée exclusivement en latin, *Verbum Domini.* C'est une revue de vulgarisation scripturaire, pratique et surtout pastorale : on peut la comparer, sous certains rapports, à la série des *Grands Textes,* commentés à l'usage des prédicateurs anglicans, sous la direction du docteur James Hastings. Toutefois, le domaine de *Verbum Domini* est plus étendu. Il comporte, avec des leçons manifestement destinées aux prédicateurs, qu'on met en garde contre certains contresens devenus quasiment classiques (*Ego ero merces tua,* par A. Fernandez), ou auxquels on fournit le cadre entier, apologétique, historique et homilétique, d'une instruction sur un fait évangélique (*Multiplication des pains, Tentations du Christ,* par L. Fonck, etc.), des explications et des exégèses qui regardent avant tout les catéchistes, les clercs et religieux tenus à la récitation de l'Office divin (pour les catéchistes, les délicieuses *pastorales* du P. E. Power ; pour les clercs, les lucides explications des psaumes par le P. F. Zorell). Enfin, les simples fidèles, désireux seulement de mieux comprendre les Ecritures, ou de s'y édifier, trouveront, eux aussi, leur pâture : *Jephté était-il monothéiste ?* (A. Fernandez) ; *la Vie spirituelle d'après saint Paul* (J.-M. Bover), etc.

Ces articles sont courts et généralement clairs, encore que certains sujets ne soient pas aisés à traiter en latin. Quelques-uns des travaux s'orientent dans une voie qui mène directement à la *note érudite, scientifique.* C'est là une tendance contre laquelle on ne saurait trop mettre en garde les doctes auteurs, s'ils veulent conserver à *Verbum Domini* son originalité et sa valeur propre. La science même doit s'y tourner à l'intelligence facile et cordiale des Ecritures : *lac dedi vobis, non escam...*

Cette réserve faite, on ne peut que reconnaître l'effort méritoire des professeurs de l'Institut biblique et de leurs collaborateurs. Les prêtres engagés dans le ministère sacré trouveront dans *Verbum Domini* une riche matière à exploiter : le solide fonds scripturaire de ces articles, leur originalité (l'Ancien Testament y est largement représenté, et c'est excellent), la rédaction latine elle-même, leur donneront occasion de fournir le léger effort faute duquel les meilleurs canevas restent impersonnels et sans contagion apostolique.

LÉONCE DE GRANDMAISON.

STATISTIQUES OFFICIELLES

Mouvement de la population de la France au cours de l'année 1920

et rapports comparatifs pour un certain nombre de pays.

Le texte du dernier rapport du ministère du Travail sur le mouvement de la population en France a été reproduit dans le numéro de la D. C. du 27 août-3 sept. (pp. 154-160). On trouvera plus loin, après les références aux documents antérieurement publiés sur la matière, les tableaux annexés à ce rapport.

Références documentaires.

a) Statistiques.

Cf. *Questions Actuelles* [Q. A.], t. 11, pp. 14-18 : Mouvement de la population en France en 1890 ;

T. 22, pp. 316-318 : Mouvement de la population en 1892 ;

T. 27, pp. 217-222 : Mouvement en 1893 ;

T. 37, pp. 112-123 : Rapport sur le recensement de la France du 21 mars 1896 ;

T. 52, pp. 23-30 et 51-53 : Mouvement de la population en France en 1898 ;

T. 56, pp. 349-354 : Mouvement en 1899 ;

T. 60, pp. 116-120 : État sommaire de la population des départements d'après les recensements de 1896 et 1901 ;

T. 62, pp. 141-149 : Mouvement de la population en France en 1900 ;

T. 62, pp. 149-158 et 180-185 : Recensement quinquennal du 24 mars 1901 ;

T. 63, pp. 311-318 et 337-345, et t. 64, pp. 26-30 et 140-148 : Mouvement de la population en France au XIXe siècle ;

T. 75, pp. 156-159 : Premiers résultats du recensement général de 1901 ;

T. 76, pp. 124-126 et 155-158 : Mouvement de la population en France en 1903 ;

T. 89, pp. 200-208 : Mouvement en 1905 ;

T. 85, pp. 90-96 : Instruction ministérielle sur la manière de procéder au dénombrement général de 1906 ;

T. 94, pp. 246-255 : Mouvement de la population en France en 1906 ;

T. 97, pp. 207-240 : Mouvement en 1907 ;

T. 102, pp. 289-310 : Mouvement en 1908 ;

T. 107, pp. 273-294 : Mouvement en 1909 ;

T. 111, pp. 93-96 et 101-120 : Mouvement en 1910 ;

T. 113, pp. 59-83 : Mouvement en 1911 ;

T. 115, pp. 165-189 : Mouvement en 1912 ;

Documentation catholique, t. 1er, pp. 219-224 : Mouvement de 1913 à 1917 ;

T. 3, pp. 447-448 : Mouvement en 1918 ;

T. 4, pp. 349-352 : Mouvement en 1919 ;

T. 6, p. 64 : Résultats du recensement général du 6 mars 1921 par départements.

b) Articles et études.

Cf. *Q. A.*, t. 60, pp. 120-124 : La stagnation de la population, par PAUL LEROY-BEAULIEU ;

T. 62, pp. 185-186 : Diminution de la population française, augmentation de celle des autres nations, par JACQUES BERTILLON ;

Ibid., pp. 187-188 : Dangers de la diminution de la population française, par E. PIOT ;

T. 67, pp. 239-254 : Projet du lieutenant-colonel TOUTÉE sur la repopulation ;

T. 74, pp. 272-273 : Sur l'accroissement de la population des grandes villes, par EMILE CHEYSSON ;

T. 94, pp. 85-96 : Réfutations du néo-malthusianisme, par le Dr OGUSE ;

Ibid., p. 256 : Sur la décroissance de la population, par E. PIOT ;

T. 100, pp. 290-303 : Lettre du card. MERCIER, archev. Malines, sur les Devoirs de la vie conjugale :

T. 104, pp. 129-134 : Instructions des évêques de Belgique sur les pratiques anticonceptionnelles ;

Ibid., pp. 174-187, 213-223, 241-254 et 344-357 : Le dépeuplement de la France (Statistiques et faits ; les causes ; les remèdes ; la religion) ;

T. 111, pp. 121-125 : La religion seul remède efficace contre la dépopulation, par le chan. BERNARD GAUDEAU ;

T. 116, pp. 710-721 : Tableaux sur la dépopulation de la France et ses conséquences ;

Chronique de la Presse, 1911, pp. 8-9 : Avortements en France (500 000 par an) ;

1913, pp. 136-137 : Le Sénat français et la dépopulation ;

Action Catholique, 1911, pp. 48-50 : Lettre du card. MERCIER au Bureau de la Ligue nationale contre l'infécondité intentionnelle ;

Documentation Catholique, t. 1er, pp. 197-201 : Malthusianisme et néo-malthusianisme ;

Ibid., pp. 94-95 : Le problème de la natalité, question surtout morale, donc religieuse ;

Ibid., pp. 426-427 : Mesures financières ; l'exemple de l'Alsace-Lorraine et du Canada ;

T. 3, pp. 663-664 : Vœux du Congrès de Nancy et travaux de la Commission de repopulation d'Eure-et-Loir ;

Ibid., pp. 794-795 : Création d'une « Médaille de la famille française » (Décret 25. 6. 20) ;

Revue d'Organisation et de Défense religieuse, 1909, p. 689 : Distribution à domicile et remise sous bande à la poste de prospectus relatifs à des mesures anticonceptionnelles : condamnation (Trib. corr. Seine. 21 juin 1909) ;

Documentation Catholique, t. 4, p. 120 : Loi 31. 7. 20, « réprimant la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle ».

TABLEAU I

Mouvement de la population en 1920. (Récapitulation par département.)

DÉPARTEMENTS	Population légale le 6 mars 1921. (Chiffres provisoires.)	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1920						PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès.	Excédents des naissances ou des décès.	des nouveaux mariés.		des naissances d'enfants déclarés vivants.		des décès.		des excédents de naissances ou de décès.	
								1920.	1913.	1920.	1913.	1920.	1913.	1920.	1913.
Ain	315 757	4 857	158	6 461	261	5 878	+ 583	308	133	205	176	186	181	+ 19	— 5
Aisne	421 515	7 328	627	9 499	422	5 907	+ 3 592	348	149	225	199	140	186	+ 85	+ 13
Allier	370 950	5 983	167	6 113	264	6 590	— 477	322	138	165	143	178	150	— 13	— 7
Alpes (Basses-)	91 882	1 295	39	1 820	90	1 853	— 33	282	126	198	173	202	188	— 4	— 15
Alpes (Hautes-)	89 275	1 308	31	1 996	79	1 627	+ 369	293	120	223	203	182	201	+ 41	+ 2
Alpes-Maritimes	357 759	4 478	218	6 746	469	6 493	+ 253	250	128	188	204	181	179	+ 7	+ 25
Ardèche	294 308	5 009	89	6 064	298	5 763	+ 301	340	148	206	198	196	176	+ 10	+ 22
Ardennes	277 791	4 847	352	6 069	260	4 285	+ 1 784	349	147	218	194	154	180	+ 64	+ 14
Ariège	172 851	2 465	55	3 051	120	3 298	— 247	285	120	177	149	191	177	— 14	— 28
Aube	227 745	3 817	377	4 579	178	4 240	+ 339	335	147	201	168	186	193	+ 15	— 25
Aude	286 532	4 213	131	5 873	248	5 249	+ 624	294	134	205	164	188	169	+ 22	— 5
Aveyron	332 940	5 509	100	6 493	263	5 959	+ 534	330	136	195	200	179	181	+ 16	+ 19
Belfort (territ. de)	94 338	1 499	111	1 839	99	1 446	+ 393	318	154	195	210	153	161	+ 42	+ 49
Bouches-du-Rhône	841 996	11 549	730	18 509	1 022	16 456	+ 2 053	274	147	220	186	195	196	+ 25	— 10
Calvados	384 501	6 052	330	9 803	392	7 724	+ 2 079	315	146	255	205	201	230	+ 54	— 25
Cantal	199 401	2 764	85	3 994	124	3 251	+ 743	277	129	200	179	163	161	+ 37	+ 18
Charente	316 249	4 980	222	6 092	244	5 469	+ 623	315	139	193	167	173	164	+ 20	+ 3
Charente-Infér.	418 310	6 243	313	8 581	371	7 880	+ 701	298	139	205	165	188	163	+ 17	+ 2
Cher	304 800	4 848	127	5 431	231	5 264	+ 167	318	133	178	156	173	155	+ 5	+ 1
Corrèze	273 808	4 768	89	5 388	204	4 608	+ 780	348	142	197	175	168	152	+ 29	+ 23
Corse	281 959	2 631	91	5 714	172	4 490	+ 1 224	187	118	203	206	159	159	+ 44	+ 47
Côte-d'Or	321 088	4 577	306	6 091	209	6 010	+ 81	285	128	190	153	187	169	+ 3	— 16
Côtes-du-Nord	557 824	8 371	104	15 512	657	9 504	+ 6 008	300	141	278	236	170	203	+108	+ 33
Creuse	228 344	3 681	69	3 571	114	3 983	— 412	322	118	156	147	174	141	— 18	+ 6
Dordogne	396 702	6 871	198	7 899	334	7 049	+ 850	346	135	199	172	177	172	+ 22	»
Doubs	284 975	4 329	245	6 386	299	5 054	+ 1 332	304	146	224	217	177	185	+ 47	+ 32
Drôme	263 509	4 093	138	4 916	217	4 917	— 1	304	131	187	164	187	180	»	— 16
Eure	303 092	4 840	442	6 982	340	5 987	+ 995	319	138	230	187	198	208	+ 32	— 21
Eure-et-Loir	251 259	3 998	232	5 647	255	4 896	+ 751	318	136	225	190	195	188	+ 30	+ 2
Finistère	762 514	11 262	130	21 987	830	11 373	+ 10 614	295	153	288	259	149	175	+139	+ 84
Gard	396 169	5 455	168	7 678	385	7 375	+ 303	275	132	194	172	186	183	+ 8	— 11
Garonne (Haute-)	424 482	6 145	240	7 587	297	8 091	— 504	290	133	179	146	191	197	— 12	— 51
Gers	194 406	2 855	88	3 003	179	3 780	— 777	294	114	154	129	194	185	— 40	— 56
Gironde	819 404	13 000	629	16 332	763	14 870	+ 1 462	317	146	199	148	181	169	+ 18	— 21
Hérault	488 215	6 891	224	10 585	479	9 059	+ 1 526	282	132	217	175	186	184	+ 31	— 9
Ille-et-Vilaine	558 574	9 305	171	13 758	632	9 579	+ 4 179	333	162	246	205	171	196	+ 75	+ 9
Indre	260 535	4 246	82	4 806	191	4 150	+ 656	326	130	184	171	159	142	+ 25	+ 29
Indre-et-Loire	327 743	5 010	224	6 799	341	5 870	+ 929	306	153	207	169	179	171	+ 28	— 2
Isère	525 522	8 011	303	9 562	407	9 946	— 384	305	137	182	160	189	179	— 7	— 19
Jura	229 062	3 529	148	4 968	197	4 327	+ 641	308	134	217	186	189	189	+ 28	— 3
Landes	263 937	4 560	66	5 010	190	4 125	+ 885	345	137	189	175	156	146	+ 33	+ 29
Loir-et-Cher	251 523	4 213	157	5 361	181	4 385	+ 976	335	146	213	176	174	161	+ 39	+ 15
Loire	637 130	10 286	397	12 167	740	11 375	+ 792	323	151	191	182	179	170	+ 12	+ 12
Loire (Haute-)	268 893	4 359	76	5 343	247	4 675	+ 668	324	135	199	190	174	163	+ 25	+ 27
Loire-Inférieure	649 723	10 602	330	13 820	615	11 259	+ 2 561	326	165	213	184	173	167	+ 40	+ 17
Loiret	337 224	5 222	234	7 087	242	5 997	+ 1 090	310	143	210	174	178	162	+ 32	+ 12
Lot	176 889	2 761	58	2 964	132	3 690	— 726	312	123	168	145	209	204	— 41	— 59
Lot-et-Garonne	239 972	3 836	190	4 100	192	4 689	— 589	320	123	171	134	195	180	— 24	— 46
Lozère	108 822	1 679	16	2 235	92	1 849	+ 386	309	142	205	219	170	151	+ 35	+ 68
Maine-et-Loire	474 786	7 190	300	9 767	387	8 863	+ 904	303	146	206	175	187	179	+ 19	— 4
Manche	425 512	6 758	206	10 657	470	7 929	+ 2 728	318	150	250	203	186	215	+ 64	— 12
Marne	366 734	5 771	468	7 790	391	6 019	+ 1 771	315	156	212	199	164	185	+ 48	+ 14
Marne (Haute-)	198 865	3 007	164	3 977	158	3 674	+ 303	302	128	200	171	185	187	+ 15	— 16
Mayenne	262 447	4 350	119	6 382	293	4 727	+ 1 655	331	147	243	213	180	203	+ 63	+ 10
Meurthe-et-Moselle	503 810	7 819	641	11 002	508	8 512	+ 2 490	310	149	218	239	169	188	+ 49	+ 51
Meuse	207 309	3 228	189	4 098	202	3 298	+ 800	311	122	198	184	159	177	+ 39	+ 7
Morbihan	546 047	8 605	103	14 920	730	8 782	+ 6 138	315	144	273	248	161	177	+112	+ 71
Moselle	584 071	8 880	113	15 293	624	8 148	+ 7 145	304	141	262	274	140	160	+122	+114
Nièvre	270 148	3 997	175	4 535	172	4 932	— 397	296	130	168	141	183	168	— 15	— 27
Nord	1 788 518	35 583	2 086	45 634	2 438	24 737	+ 20 897	398	172	255	216	138	163	+117	+ 53
Oise	387 760	6 434	525	8 423	383	6 749	+ 1 674	332	147	217	192	174	192	+ 43	»
Orne	274 814	4 559	239	6 132	244	5 594	+ 538	332	140	223	174	203	224	+ 20	— 50
Pas-de-Calais	989 967	16 745	761	26 583	1 341	14 149	+ 12 434	338	164	269	266	143	167	+126	+ 99
Puy-de-Dôme	490 560	7 285	217	8 425	367	9 007	— 582	297	130	172	151	184	171	— 12	— 20
Pyrénées (Basses-)	402 981	5 033	84	8 018	279	6 815	+ 1 203	248	122	199	207	169	167	+ 30	+ 40
Pyrénées (Hautes-)	185 760	2 341	53	3 294	173	3 438	— 144	252	115	177	155	185	183	— 8	— 28
Pyrénées-Orient.	217 503	3 199	105	4 547	220	3 870	+ 677	294	148	209	198	178	171	+ 31	+ 27

DÉPARTEMENTS	Population légale le 6 mars 1921. (Chiffres provisoires.)	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1920						PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès.	Excédents des naissances ou des décès.	des nouveaux mariés.		des naissances d'enfants déclarés vivants.		des décès.		des excédents de naissances ou de décès.	
								1920.	1913.	1920.	1913.	1920.	1913.	1920.	1913.
Rhin (Bas-)	645 809	10 005	147	15 656	498	9 607	+ 6 049	310	138	242	227	149	155	+ 93	+ 72
Rhin (Haut-)	465 276	7 581	194	9 845	534	6 503	+ 3 342	326	144	212	203	140	152	+ 72	+ 51
Rhône	956 566	13 162	918	16 988	808	16 120	+ 868	275	147	178	156	168	174	+ 10	— 18
Saône (Haute-)	228 348	3 419	179	4 703	162	4 273	+ 430	300	132	206	183	87	178	+ 19	+ 5
Saône-et-Loire	554 816	8 895	295	11 034	445	9 770	+ 1 264	321	140	109	175	176	160	+ 23	+ 15
Sarthe	389 235	6 393	400	9 229	381	7 724	+ 1 505	328	145	237	198	198	196	+ 39	+ 2
Savoie	225 034	3 314	71	4 708	198	4 242	+ 466	294	126	209	198	183	184	+ 21	+ 14
Savoie (Haute-)	235 668	3 214	82	4 948	238	4 408	+ 540	273	122	210	204	187	190	+ 23	+ 14
Seine	4 411 446	78 284	5 706	86 693	5 163	70 138	+ 16 555	355	213	196	182	159	172	+ 37	+ 10
Seine-Inférieure	880 671	15 216	1 111	23 896	1 252	16 933	+ 6 963	345	171	271	240	192	214	+ 79	+ 26
Seine-et-Marne	349 257	5 522	347	6 758	319	6 301	+ 457	307	147	188	169	175	179	+ 13	— 10
Seine-et-Oise	921 673	13 497	775	17 750	798	16 177	+ 1 573	293	159	193	181	176	195	+ 17	— 14
Sèvres (Deux-)	310 060	4 536	131	6 689	222	5 051	+ 1 638	293	145	216	190	163	157	+ 53	+ 33
Somme	452 624	7 084	548	9 487	439	7 867	+ 1 620	310	143	210	179	174	197	+ 36	— 18
Tarn	295 588	4 844	103	5 489	215	5 414	+ 75	328	128	186	156	183	168	+ 3	— 12
Tarn-et-Garonne	159 559	2 480	59	2 939	144	3 214	— 275	311	114	184	147	201	195	— 17	— 48
Var	322 945	4 057	230	5 928	299	6 113	— 185	248	142	183	173	189	192	— 6	— 19
Vaucluse	219 602	3 468	235	4 479	250	4 545	— 66	316	140	204	174	207	202	— 3	— 28
Vendée	397 292	6 242	85	9 095	313	6 551	+ 2 544	314	147	229	211	165	151	+ 64	+ 60
Vienne	306 248	4 674	124	6 147	215	4 997	+ 1 150	305	131	201	178	163	151	+ 38	+ 27
Vienne (Haute-)	350 235	6 380	147	6 852	239	5 837	+ 1 015	364	142	196	190	167	152	+ 29	+ 38
Vosges	383 684	6 258	343	8 498	380	6 533	+ 1 965	326	140	221	210	170	178	+ 51	+ 32
Yonne	273 118	4 130	271	4 852	181	5 466	— 614	302	126	178	137	200	181	— 22	— 44
77 départements	31 719 682	496 306	22 162	656 534	30 221	562 307	+ 94 227	313	150	207	183	177	177	+ 30	+ 6
10 départements (1)	5 779 712	101 097	6 540	137 083	6 764	88 056	+ 49 027	350	156	237	216	152	176	+ 85	+ 40
87 départements	37 499 394	597 403	28 702	793 617	36 985	650 363	+ 143 254	319	151	211	188	173	178	+ 38	+ 10
Alsace et Lorraine	1 695 156	26 466	454	40 794	1 656	24 258	+ 16 536	312	141	241	237	143	156	+ 98	+ 81
France entière	39 194 550	623 869	29 156	834 411	38 641	674 621	+ 159 790	318	151	213	191	172	176	+ 41	+ 15

(1) Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges.

TABLEAU II

Population, mariages, naissances, décès, etc., par arrondissement en 1919 et 1920.

(Chiffres provisoires.)

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population (le 6 mars 1911).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920	1919.	1920.	1919.	1930.	1919.
Ain	Belley	73 461	974	768	22	18	1 145	682	51	26	1 229	1 309
	Bourg	118 095	1 750	1 731	46	25	2 588	1 472	97	57	2 140	2 265
	Gex	20 064	249	221	5	6	370	204	18	7	322	298
	Nantua	49 502	727	561	29	6	920	503	37	24	886	795
	Trévoux	81 360	1 157	1 201	56	28	1 438	852	58	29	1 301	1 483
Aisne	Château-Thierry	55 373	948	»	69	»	1 191	»	35	»	800	»
	Laon	156 948	2 023	»	189	»	2 690	»	136	»	1 698	»
	Saint-Quentin	142 805	1 662	»	153	»	2 150	»	125	»	1 245	»
	Soissons	74 149	934	»	70	»	1 286	»	47	»	838	»
	Vervins	100 951	1 761	»	146	»	2 182	»	79	»	1 326	»
Allier	Gannat	57 748	785	643	22	17	722	407	32	17	972	1 029
	Lapalisse	98 001	1 535	1 278	38	20	1 746	903	87	38	1 679	1 716
	Montluçon	133 550	1 946	1 548	44	35	1 836	1 057	81	47	1 961	2 220
	Moulins	116 992	1 717	1 495	63	32	1 809	1 039	64	37	1 978	2 293
Alpes (Basses-)	Barcelonnette	13 626	138	118	4	2	224	134	7	5	198	251
	Castellane	14 678	172	126	1	3	[illegible]	134	13	5	209	237
	Digne	36 539	419	384	12	[illegible]	569	332	28	26	604	700
	Forcalquier	26 578	360	305	15	2	530	316	29	11	533	600
	Sisteron	15 810	206	167	7	[illegible]	295	150	13	6	259	312
Alpes (Hautes-)	Briançon	26 760	275	297	8	[illegible]	525	341	20	16	379	451
	Embrun	23 398	295	226	2	[illegible]	429	276	20	11	364	425
	Gap	54 925	738	596	21	3	1 042	646	39	19	884	987

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population (le 6 mars 1921.)	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
Alpes-Maritimes..	Grasse	111 609	1 320	1 152	75	37	1 850	1 047	109	60	1 985	2 098
	Nice	225 178	2 884	2 412	140	103	4 546	2 602	345	230	4 185	4 083
	Puget-Théniers	19 551	274	212	3	2	350	231	15	9	323	345
Ardèche....	Largentière	84 022	1 225	1 076	16	7	1 456	892	60	44	1 455	1 554
	Privas	112 241	1 662	1 490	37	15	1 981	1 099	114	60	2 044	2 249
	Tournon	135 538	2 122	1 835	36	18	2 627	1 640	124	69	2 264	2 420
Ardennes...	Mézières	111 398	1 796	1 296	155	34	2 301	1 048	127	60	1 545	1 816
	Rethel	44 994	690	395	50	4	863	289	33	11	527	552
	Rocroi	53 190	856	716	46	6	1 069	520	40	28	759	887
	Sedan	65 781	949	633	72	13	1 120	428	43	29	980	1 081
	Vouziers	43 533	656	249	29	3	716	167	17	15	494	405
Ariège.....	Foix	67 284	871	700	19	9	1 027	506	32	20	1 100	1 134
	Pamiers	64 497	902	738	25	15	1 177	610	50	26	1 123	1 224
	Saint-Girons	66 944	692	619	11	10	847	448	38	19	1 075	1 136
Aube.......	Arcis-sur-Aube	26 684	387	354	24	11	436	276	23	21	447	545
	Bar-sur-Aube	32 201	444	401	32	27	584	353	18	15	517	704
	Bar-sur-Seine	33 567	480	375	35	15	495	303	15	16	599	735
	Nogent-sur-Seine	37 546	566	584	36	21	800	485	34	22	574	641
	Troyes	110 757	1 940	1 803	250	132	2 264	1 526	88	69	2 073	2 384
Aude.......	Carcassonne	99 174	1 423	1 298	34	25	1 921	1 008	69	52	1 748	1 809
	Castelnaudary	41 069	580	526	9	10	690	354	19	15	612	654
	Limoux	58 206	782	721	15	4	963	539	32	15	1 043	1 057
	Narbonne	102 088	1 428	1 428	73	27	2 299	1 211	128	62	1 846	1 857
Aveyron....	Espalion	52 016	753	622	34	10	821	487	24	17	865	964
	Millau	59 679	863	754	11	4	1 053	620	51	34	1 025	1 071
	Rodez	104 552	1 589	1 165	16	5	1 921	1 172	63	47	1 702	1 853
	Saint-Affrique	50 209	797	545	7	3	798	456	32	18	722	854
	Villefranche	102 992	1 507	1 221	32	15	1 900	1 108	93	79	1 645	1 684
Belfort.....	Territoire de Belfort.	101 386	1 499	1 232	111	43	1 839	1 115	99	67	1 446	1 561
Bouches-du-Rhône.	Aix	118 071	1 543	1 330	76	44	2 488	1 450	122	94	2 318	2 451
	Arles	94 090	1 214	1 278	79	27	1 917	1 129	83	51	1 651	1 587
	Marseille	593 371	8 792	7 501	575	355	14 104	8 905	817	309	12 487	15 246
Calvados...	Bayeux	60 104	835	782	42	26	1 357	874	56	34	1 035	1 023
	Caen	114 669	1 844	1 712	112	48	3 191	2 002	132	77	2 714	2 933
	Falaise	42 289	562	582	25	14	1 047	603	35	28	761	752
	Lisieux	57 571	902	835	59	43	1 429	893	58	30	1 129	1 166
	Pont-l'Evêque	60 309	921	839	59	31	1 488	921	58	52	939	955
	Vire	61 376	988	825	33	23	1 291	745	53	41	1 145	1 014
Cantal......	Aurillac	87 382	1 126	1 030	29	9	1 666	927	66	33	1 328	1 392
	Mauriac	56 086	655	598	16	7	911	649	26	14	839	818
	Murat	31 905	332	343	15	5	545	366	8	16	454	471
	Saint-Flour	47 988	651	504	25	6	872	529	24	18	630	883
Charente...	Angoulême	134 313	1 851	1 791	114	54	2 325	1 367	112	[illegible]	2 277	2 719
	Barbezieux	43 120	620	533	13	3	689	402	19	18	633	723
	Cognac	62 923	851	842	68	40	1 081	657	46	19	1 026	1 096
	Confolens	65 068	1 085	972	22	6	1 348	731	40	[illegible]	883	1 097
	Ruffec	41 637	573	528	5	9	649	340	27	6	650	737
Charente-Inf.	Jonzac	67 411	1 025	813	31	9	1 277	670	46	[illegible]	1 204	1 131
	Marennes	59 225	832	882	61	39	1 136	635	49	37	959	997
	Rochefort	71 540	869	844	50	33	1 273	901	80	61	1 168	1 327
	La Rochelle	87 497	1 267	1 259	79	24	1 917	1 121	100	[illegible]	1 830	2 035
	Saintes	100 094	1 384	1 189	54	21	1 906	1 153	62	48	1 637	1 740
	Saint-Jean-d'Angély.	65 104	866	785	38	21	1 072	658	34	25	1 082	1 203
Cher.......	Bourges	152 703	2 111	2 146	72	32	2 592	1 650	133	87	2 492	2 941
	St-Amand-Mt-Rond.	108 807	1 641	1 278	42	14	1 552	908	50	25	1 627	1 852
	Sancerre	76 300	1 096	984	13	4	1 287	752	48	19	1 145	1 168
Corrèze.....	Brive	114 989	1 811	1 578	35	21	2 109	1 296	59	50	1 816	2 074
	Tulle	131 918	2 134	1 679	36	17	2 372	1 286	104	41	1 947	1 943
	Ussel	62 713	823	754	18	5	907	531	41	23	845	973
Corse.......	Ajaccio	74 937	698	685	20	11	1 307	926	52	22	1 189	1 525
	Bastia	84 595	742	771	30	9	1 670	1 059	73	25	1 417	1 607
	Calvi	23 277	269	365	10	3	530	331	11	4	416	436
	Corte	58 312	544	533	10	3	1 227	769	24	15	861	1 155
	Sartène	47 6.9	378	419	21	18	980	636	12	13	607	666
Côte-d'Or...	Beaune	99 966	1 251	1 218	81	28	1 590	952	57	35	1 599	1 804
	Châtillon-sur-Seine.	[illegible]	414	323	18	8	632	364	14	17	540	795
	Dijon	162 920	2 261	2 193	179	100	3 181	2 062	102	76	2 995	3 518
	Semur-en-Auxois	52 059	651	499	28	19	788	507	36	24	876	1 069

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population le 6 mars 1921).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
C.-du-Nord..	Dinan	117 984	1 732	1 585	17	13	2 800	1 703	128	70	1 868	2 139
	Guingamp	128 443	1 690	1 529	21	6	3 534	2 310	162	122	1 997	2 242
	Lannion	100 976	1 368	1 533	22	11	2 691	1 759	86	62	1 603	1 6 9
	Loudéac	86 183	1 333	1 095	11	7	2 204	1 251	85	63	1 190	1 450
	Saint-Brieuc	171 937	2 2?8	2 307	33	28	4 283	2 609	196	113	2 846	3 165
Creuse	Aubusson	91 593	1 061	863	20	20	1 188	681	44	22	1 407	1 488
	Bourganeuf	41 159	619	458	15	2	618	308	17	15	575	586
	Boussac	39 030	601	325	3	4	457	286	13	8	577	543
	Guéret	94 406	1 400	841	31	16	1 308	765	40	23	1 424	1 523
Dordogne...	Bergerac	98 011	1 435	1 352	70	19	1 624	964	63	37	1 660	1 742
	Nontron	79 485	1 358	1 228	24	10	1 707	1 062	68	44	1 159	1 475
	Périgueux	112 441	1 799	1 521	53	25	2 155	1 349	88	57	1 837	1 943
	Ribérac	60 935	1 045	818	30	12	1 076	642	50	28	1 020	1 114
	Sarlat	86 552	1 234	1 012	21	7	1 337	788	65	33	1 373	1 583
Doubs	Baume-les-Dames	50 304	718	628	23	9	1 145	697	46	25	860	906
	Besançon	107 033	1 398	1 324	117	36	2 032	1 394	125	83	1 983	2 185
	Montbéliard	92 439	1 521	1 2?5	84	37	2 089	1 402	91	73	1 450	1 483
	Pontarlier	50 189	692	598	21	8	1 120	832	37	31	761	719
Drôme	Die	49 ?72	646	659	11	5	797	440	36	23	749	905
	Montélimar	57 467	7?6	703	35	7	850	471	32	29	937	1 021
	Nyons	24 537	334	310	5	9	391	211	19	6	380	441
	Valence	159 718	2 367	2 138	87	37	2 878	1 774	130	94	2 851	3 341
Eure	Les Andelys	55 233	859	788	71	34	1 195	804	59	32	900	1 106
	Bernay	52 320	784	750	109	49	1 220	746	62	32	994	921
	Evreux	109 507	1 610	1 462	156	77	2 208	1 425	104	72	2 103	2 323
	Louviers	51 308	777	746	58	41	1 058	724	50	32	1 005	1 069
	Pont-Audemer	55 395	810	769	48	20	1 301	865	65	42	985	1 007
Eure-et-Loir	Chartres	109 943	1 574	1 663	80	42	2 244	1 460	108	83	2 0?6	2 128
	Châteaudun	60 660	816	894	32	19	1 203	737	38	15	943	1 018
	Dreux	62 385	923	943	85	53	1 326	737	77	31	1 188	1 176
	Nogent-le-Rotrou	39 267	685	615	35	15	874	519	32	27	749	751
Finistère	Brest	264 963	3 550	3 785	87	44	6 41?	4 442	283	219	3 951	4 796
	Châteaulin	131 021	1 790	2 107	11	3	3 782	2 420	166	118	1 706	1 767
	Morlaix	143 074	1 971	2 208	4	8	3 601	2 179	119	78	2 088	2 440
	Quimper	203 581	2 924	3 621	16	20	6 075	3 7?4	197	160	2 664	2 908
	Quimperlé	67 132	1 027	1 175	12	3	2 117	1 219	85	54	914	985
Gard	Alais	132 152	1 887	1 763	31	21	2 540	1 870	135	94	2 ?47	2 4?0
	Nîmes	166 467	2 060	2 279	94	45	3 279	1 803	167	100	3 143	3 663
	Uzès	64 627	887	911	34	9	1 114	634	55	23	1 147	1 223
	Le Vigan	50 212	621	524	9	7	745	510	28	24	838	847
Garonne(H.-)	Muret	70 123	903	783	18	3	994	516	40	28	1 142	1 322
	Saint Gaudens	103 508	1 219	989	24	7	1 402	825	64	29	1 666	2 001
	Toulouse	214 716	3 359	3 291	184	106	4 424	2 7?7	167	111	4 653	4 92?
	Villefranche	43 779	664	664	14	1	767	377	26	13	650	692
Gers	Auch	48 619	572	475	32	20	708	391	50	29	930	1 166
	Condom	52 930	744	525	19	14	731	397	35	18	883	1 089
	Lectoure	34 008	473	388	12	8	443	272	25	12	576	721
	Lombez	29 146	360	306	12	9	392	204	26	3	483	508
	Mirande	57 291	706	519	13	6	729	411	43	16	908	1 079
Gironde	Bazas	50 250	846	657	19	7	833	467	32	20	685	781
	Blaye	55 883	872	707	26	19	1 083	586	35	23	888	1 003
	Bordeaux	514 506	8 169	7 217	427	248	10 768	6 765	565	399	9 967	11 661
	Lesparre	43 782	563	564	33	22	694	351	23	22	683	755
	Libourne	116 893	1 787	1 529	92	37	2 127	1 168	90	56	1 862	2 161
	La Réole	47 781	763	712	32	13	827	442	18	13	785	892
Hérault	Béziers	185 569	2 719	2 743	91	51	4 286	2 424	196	120	3 440	3 519
	Lodève	49 454	670	647	14	7	1 019	541	32	21	797	865
	Montpellier	207 579	2 992	2 969	109	67	4 636	2 801	227	140	4 217	4 487
	Saint-Pons	37 882	510	463	10	4	644	315	24	13	605	648
Ille-et-Vil...	Fougères	89 502	1 338	1 276	25	10	2 006	1 160	93	70	1 347	1 561
	Montfort	58 830	924	902	11	4	1 356	819	61	25	784	951
	Redon	87 797	1 394	1 216	10	4	1 850	987	89	55	1 275	1 366
	Rennes	167 470	2 672	2 820	69	38	3 839	2 317	195	123	2 922	3 309
	Saint-Malo	131 977	1 867	1 930	47	32	2 989	1 954	124	71	2 130	2 334
	Vitré	72 522	1 110	1 075	9	6	1 718	1 008	70	48	1 121	1 216
Indre	Le Blanc	58 392	809	659	12	8	965	577	40	26	783	813
	Châteauroux	117 709	1 796	1 606	47	25	2 137	1 240	91	58	1 842	2 121
	La Châtre	63 138	959	628		3	955	530	29	18	815	931
	Issoudun	48 434	682	648	16	8	749	413	31	16	710	735

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population (le 6 mars 1921).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
Indre-et-L...	Chinon	77 099	1 105	1 126	45	18	1 444	782	70	32	1 295	1 472
	Loches	62 116	952	907	25	13	1 205	692	35	25	846	1 062
	Tours	201 990	2 953	2 969	154	81	4 150	2 641	236	164	3 729	4 371
Isère......	Grenoble	236 764	3 356	2 856	161	104	4 137	2 444	193	153	4 402	4 676
	Saint-Marcellin	71 966	1 016	854	41	14	1 210	658	48	31	1 225	1 355
	La Tour-du-Pin	116 113	1 698	1 470	27	13	1 879	971	72	49	1 968	1 966
	Vienne	131 068	1 941	1 753	74	29	2 336	1 352	94	44	2 351	2 556
Jura......	Dôle	65 725	975	914	47	28	1 410	879	56	45	1 157	1 273
	Lons-le-Saunier	83 589	1 118	956	51	14	1 569	918	57	41	1 511	1 698
	Poligny	52 758	716	624	23	14	1 028	701	37	42	875	924
	Saint-Claude	50 641	720	574	27	16	961	584	47	22	784	800
Landes. ...	Dax	108 084	1 580	1 012	16	4	1 888	1 162	61	37	1 536	1 514
	Mont-de-Marsan	105 155	1 744	1 168	38	12	1 822	995	80	54	1 542	1 634
	Saint-Sever	75 663	1 236	811	12	2	1 300	683	49	28	1 047	1 322
Loir-et-Cher.	Blois	131 974	1 940	1 757	80	35	2 550	1 434	91	76	2 309	2 646
	Romorantin	64 367	1 121	1 014	34	17	1 246	748	40	33	892	987
	Vendôme	74 890	1 152	1 065	43	22	1 565	871	50	36	1 184	1 255
Loire.......	Montbrison	136 190	2 069	1 888	29	17	2 524	1 416	100	62	2 029	2 263
	Roanne	157 510	2 480	2 064	100	60	2 467	1 482	124	64	2 672	2 791
	Saint-Etienne	346 840	5 737	5 328	268	148	7 176	4 833	516	358	6 674	6 479
Loire (Haute-).	Brioude	70 095	965	805	27	11	1 178	621	64	28	1 092	1 327
	Le Puy	141 956	1 993	1 832	36	18	2 719	1 618	127	83	2 326	2 502
	Yssingeaux	91 787	1 401	1 021	13	14	1 446	896	56	32	1 257	1 234
Loire-Infér..	Ancenis	46 984	665	642	10	3	8[illegible]6	506	34	20	683	712
	Châteaubriant	78 224	1 249	971	12	2	1 522	871	75	51	1 074	1 208
	Nantes	306 882	4 949	2 078	209	70	6 401	1 902	276	75	5 714	4 031
	Paimbœuf	50 035	771	3 028	16	92	867	2 620	31	115	818	3 551
	Saint-Nazaire	187 795	2 968	2 773	83	48	4 134	2 505	199	119	2 970	3 429
Loiret......	Gien	55 550	789	856	31	19	1 068	650	24	26	874	965
	Montargis	79 026	1 120	1 221	40	30	1 503	838	53	30	1 261	1 460
	Orléans	174 356	2 526	2 697	139	56	3 478	2 268	132	104	3 036	3 579
	Pithiviers	55 129	787	853	24	11	1 038	636	33	20	826	905
Lot.........	Cahors	80 326	1 063	856	19	12	1 150	612	56	24	1 488	1 652
	Figeac	68 354	931	747	20	7	1 009	577	41	22	1 194	1 392
	Gourdon	57 089	767	618	19	9	805	421	35	17	1 008	1 122
Lot-et-Gar..	Agen	68 801	893	798	49	30	1 054	608	66	50	1 3[illegible]6	1 482
	Marmande	76 356	1 169	982	67	26	1 217	626	47	23	1 271	1 3[illegible]8
	Nérac	49 972	778	609	30	10	788	387	36	21	798	923
	Villeneuve-sur-Lot	72 954	996	889	44	17	1 041	527	43	22	1 254	1 519
Lozère......	Florac	28 221	388	310	1	1	423	275	14	8	466	436
	Marvejols	46 434	610	562	10	3	848	531	37	20	748	842
	Mende	48 083	681	570	5	1	964	644	41	38	635	762
Maine-et-L..	Angers	174 783	2 471	2 528	155	38	3 474	2 085	132	91	3 485	3 836
	Baugé	66 963	1 009	956	46	21	1 287	785	55	37	1 072	1 194
	Cholet	118 095	1 588	1 492	19	6	2 147	1 182	92	42	1 825	2 097
	Saumur	87 840	1 179	1 025	57	23	1 651	960	66	39	1 618	1 769
	Segré	60 468	943	900	23	2	1 208	759	42	28	863	909
Manche....	Avranches	89 140	1 312	1 057	27	18	1 768	1 159	87	52	1 555	1 675
	Cherbourg	99 821	1 360	1 318	78	51	2 420	1 715	125	95	1 579	1 893
	Coutances	87 052	1 206	1 069	41	11	1 935	1 119	70	64	1 466	1 498
	Mortain	55 397	804	680	8	4	1 170	739	39	33	837	877
	Saint-Lô	78 558	1 161	1 028	22	9	1 811	1 158	75	44	1 363	1 454
	Valognes	66 151	915	897	30	7	1 553	1 104	74	59	1 129	1 121
Marne......	Châlons-sur-Marne	65 965	900	»	63	»	1 297	»	66	»	1 098	»
	Epernay	96 946	1 514	»	115	»	2 059	»	90	»	1 555	»
	Reims	205 443	2 365	»	221	»	3 227	»	190	»	2 320	»
	Sainte-Menehould	25 409	835	»	26	»	382	»	10	»	283	»
	Vitry-le-François	42 547	657	»	43	»	825	»	35	»	763	»
Marne (Haute-)	Chaumont	70 271	992	882	53	20	1 293	920	54	41	1 112	1 377
	Langres	74 857	334	796	36	16	1 184	854	46	37	1 217	1 463
	Wassy	69 637	1 081	1 025	75	21	1 500	921	58	42	1 345	1 698
Mayenne...	Château-Gontier	66 636	1 014	978	34	15	1 437	822	53	38	1 017	1 119
	Laval	108 485	1 525	1 574	55	28	2 361	1 404	107	57	1 821	2 051
	Mayenne	122 611	1 811	1 602	30	16	2 684	1 612	133	92	1 889	2 188
Meurthe-et-Mosel.e	Briey	126 683	1 597	»	90	»	2 8[illegible]8	»	139	»	1 398	»
	Lunéville	99 144	1 359	»	85	»	1 800	»	57	»	1 387	»
	Nancy	268 781	4 013	»	414	»	7 284	»	271	»	4 878	»
	Toul	70 122	850	»	52	»	1 040	»	41	»	849	»

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population (le 6 mars 1921).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
Meuse......	Bar-le-Duc..........	71 566	1 134	1 156	77	43	1 402	892	83	58	1 213	1 418
	Commercy..........	79 199	903	720	51	19	1 110	590	61	29	915	960
	Montmédy..........	48 697	540	286	22	3	705	225	35	6	486	454
	Verdun-sur-Meuse ..	78 493	651	189	39	6	881	182	23	9	684	236
Morbihan...	Lorient..............	218 602	3 225	2 927	68	28	5 378	3 643	263	162	3 226	3 809
	Ploërmel	93 412	1 433	1 263	6	»	2 366	1 291	118	62	1 482	1 527
	Pontivy	120 688	1 801	1 573	11	1	3 712	2 293	177	106	1 786	1 933
	Vannes..............	145 698	2 136	1 8[illegible]9	18	13	3 464	2 232	172	106	2 288	2 766
Moselle.....	Boulay	41 825	516	[illegible]37	1	»	910	684	22	10	592	682
	Château-Salins	45 303	531	447	2	»	732	465	22	13	604	627
	Forbach............	94 191	1 349	1 168	18	»	2 604	2 025	132	51	1 358	1 422
	Metz-ville	68 598	1 001	810	44	»	1 814	1 079	103	42	976	996
	Metz-campagne......	113 674	1 458	1 232	14	»	2 117	1 383	91	36	1 097	1 286
	Sarrebourg..........	66 222	847	714	7	»	1 361	892	38	21	813	924
	Sarreguemines	74 186	1 022	983	20	»	1 818	1 422	81	34	995	1 177
	Thionville-Est.......	62 980	844	784	3	»	1 430	943	42	30	756	1 000
	Thionville-Ouest	88 232	1 313	1 243	4	»	2 507	1 472	93	49	957	1 079
Nièvre......	Château-Chinon.....	62 114	851	694	22	18	876	533	29	26	947	1 038
	Clamecy............	53 855	632	549	29	9	689	374	14	16	930	1 130
	Cosne..............	65 234	817	791	31	7	952	481	34	12	1 084	1 224
	Nevers.............	118 109	1 697	1 581	93	46	2 018	1 267	95	57	1 971	2 434
Nord.......	Avesnes............	215 855	3 792	»	339	»	4 6[illegible]4	»	245	»	2 791	»
	Cambrai............	195 884	3 007	»	187	»	3 807	»	197	»	2 059	»
	Douai	164 156	2 982	»	175	»	4 174	»	207	»	1 870	»
	Dunkerque..........	159 973	2 793	»	149	»	4 524	»	219	»	2 583	»
	Hazebrouck.........	108 372	1 691	»	45	»	2 147	»	95	»	1 268	»
	Lille	855 721	16 217	»	875	»	19 890	»	1 062	»	11 129	»
	Valenciennes	261 819	5 101	»	316	»	6 428	»	413	»	3 037	»
Oise........	Beauvais	123 986	1 953	»	191	»	2 619	»	103	»	2 197	»
	Clermont...........	81 064	1 299	»	97	»	1 570	»	63	»	1 602	»
	Compiègne	96 232	1 390	»	113	»	1 710	»	91	»	1 244	»
	Senlis	109 746	1 792	»	124	»	2 524	»	126	»	1 706	»
Orne.......	Alençon............	54 672	714	705	55	20	1 071	694	46	35	1 097	1 213
	Argentan...........	71 580	1 095	1 024	67	30	1 569	899	61	38	1 247	1 298
	Domfront	99 993	1 515	1 290	31	22	1 885	1 100	75	48	1 723	1 847
	Mortagne...........	81 188	1 235	1 114	86	28	1 607	991	62	47	1 527	1 516
Pas-de-Calais ...	Arras	178 836	1 849	»	68	»	2 447	»	98	»	1 669	»
	Béthune............	402 581	6 676	»	273	»	10 878	»	573	»	4 538	»
	Boulogne...........	215 695	3 718	»	256	»	6 697	»	408	»	3 815	»
	Montreuil...........	81 964	1 375	»	48	»	2 096	»	76	»	1 381	»
	Saint-Omer.........	115 287	1 827	»	57	»	2 730	»	130	»	1 676	»
	Saint-Pol...........	73 792	1 300	»	59	»	1 735	»	56	»	1 070	»
Puy-de-Dôme....	Ambert	66 114	887	789	15	3	1 054	551	30	18	902	1 042
	Clermont-Ferrand ..	175 156	2 657	2 126	113	53	3 267	1 896	164	100	3 419	3 672
	Issoire	80 264	1 020	922	36	16	1 197	709	44	27	1 350	1 442
	Riom...............	132 946	1 704	1 268	34	16	1 761	931	77	47	2 180	2 263
	Thiers..............	71 436	1 017	913	19	8	1 146	578	52	28	1 156	1 273
Pyrénées (Basses-)	Bayonne............	122 512	1 426	1 258	38	12	2 540	1 729	107	94	2 148	2 192
	Mauléon............	60 490	646	494	»	1	1 278	921	25	15	911	876
	Oloron	60 366	661	495	9	3	1 049	718	33	27	886	956
	Orthez	63 446	785	572	3	1	1 029	741	34	15	837	1 000
	Pau................	126 804	1 515	1 240	34	22	2 122	1 324	80	49	2 033	2 348
Pyrénées (Hautes-)	Argelès-Gazost......	39 131	466	360	7	2	693	448	23	18	657	848
	Bagnères-de-Bigorre	66 879	749	625	16	16	1 069	664	60	31	1 102	1 312
	Tarbes	100 095	1 126	981	30	21	1 532	1 026	90	68	1 679	1 870
Pyrénées-Orient..	Céret...............	47 581	1 230	593	50	10	1 954	557	97	22	1 512	755
	Perpignan..........	121 832	1 394	1 959	49	41	1 925	1 775	91	91	1 671	2 286
	Prades	43 573	575	483	6	4	668	469	32	15	687	614
Rhin (Bas-).	Erstein.............	65 159	949	950	4	»	1 348	1 029	59	25	871	916
	Haguenau...........	80 292	1 076	1 126	4	»	1 887	1 497	56	30	1 050	1 252
	Molsheim...........	67 069	1 033	836	12	»	1 371	965	47	27	858	1 013
	Saverne............	87 572	1 246	1 251	5	»	1 899	1 349	59	34	1 178	1 349
	Selestat	67 581	863	890	5	»	1 371	1 030	46	27	941	1 025
	Strasbourg-ville....	178 891	2 633	2 46[illegible]	111	»	4 304	2 931	151	104	2 689	2 678
	Strasbourg-camp....	97 795	1 433	1 529	4	»	2 173	1 475	55	31	1 269	1 363
	Vissembourg........	56 579	772	750	2	»	1 303	1 020	25	19	751	820

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENST	POPULATION (le 6 mars 1921).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
Rhin (Haut-)	Altkirch	51 748	656	485	10	»	994	619	42	16	585	600
	Colmar	97 736	1 326	1 220	34	»	2 068	1 428	109	58	1 207	1 429
	Guebwiller	61 659	966	762	8	»	1 195	800	48	21	837	867
	Mulhouse	188 988	3 047	2 513	111	»	3 634	2 410	223	85	2 510	2 588
	Ribeauvillé	58 151	749	608	14	»	881	670	62	19	664	782
	Thann	59 583	837	676	17	»	1 073	604	50	22	700	681
Rhône	Lyon	759 684	11 032	9 542	824	329	14 562	9 057	704	489	13 626	14 206
	Villefranche	155 897	2 130	1 984	94	44	2 426	1 352	104	70	2 494	2 728
Saône (Haute-)	Gray	56 861	700	677	39	20	1 030	605	21	26	1 019	970
	Lure	121 742	1 677	1 489	89	35	2 251	1 409	85	80	1 809	1 948
	Vesoul	79 003	1 042	997	51	24	1 422	894	56	29	1 445	1 485
Saône-et-Loire	Autun	129 535	1 853	1 582	45	22	2 176	1 442	92	78	2 049	2 151
	Chalon-sur-Saône	164 276	2 446	2 407	98	37	3 223	1 930	151	79	2 446	2 793
	Charolles	125 965	1 841	1 534	34	19	2 028	1 159	68	44	2 086	2 104
	Louhans	84 091	1 345	1 361	56	13	1 888	1 096	64	41	1 244	1 251
	Mâcon	100 579	1 410	1 370	62	28	1 719	1 127	70	46	1 945	2 098
Sarthe	La Flèche	84 911	1 305	1 146	67	26	1 767	1 021	73	40	1 498	1 781
	Mamers	93 250	1 426	1 273	92	40	1 945	1 168	74	44	1 628	1 820
	Le Mans	179 945	2 717	2 750	204	101	4 128	2 627	192	157	3 491	4 595
	Saint-Calais	61 264	945	850	37	26	1 389	789	42	26	1 107	1 223
Savoie	Albertville	34 853	458	353	10	6	730	482	42	25	607	702
	Chambéry	128 080	1 801	1 412	38	21	2 208	1 301	82	50	2 191	2 616
	Moutiers	33 873	407	315	12	7	734	484	35	30	629	617
	St-J.-de-Maurienne	51 084	648	478	11	6	1 036	652	39	19	815	904
Savoie (Haute-)	Annecy	78 420	1 030	891	25	7	1 546	934	56	39	1 392	1 521
	Bonneville	67 327	841	663	22	10	1 283	791	66	33	1 149	1 191
	St-Julien-en-Genevois	49 196	620	500	17	9	908	517	42	23	858	899
	Thonon-les-Bains	60 1[illegible]4	723	638	18	8	1 211	825	74	41	1 009	1 120
Seine	Paris	2 888 110	53 649	46 076	4 354	2 631	64 538	44 508	3 864	2 967	49 473	52 543
	Saint-Denis	746 763	14 634	12 141	807	492	13 736	8 496	824	601	11 428	12 098
	Sceaux	519 169	10 001	8 138	545	317	8 419	4 957	475	303	9 237	9 760
Seine-Infér.	Dieppe	106 902	1 671	1 519	83	51	3 142	2 093	134	96	1 919	2 048
	Le Havre	280 188	5 183	4 730	397	236	7 969	5 357	439	287	5 365	5 900
	Neufchâtel	71 834	1 163	990	81	38	1 796	1 193	71	44	1 149	1 195
	Rouen	329 258	5 820	5 182	501	244	8 818	5 859	520	398	7 096	8 489
	Yvetot	89 201	1 379	1 298	49	26	2 171	1 390	88	68	1 404	1 532
S.-et-Marne.	Coulommiers	50 372	836	792	48	24	862	520	44	16	811	727
	Fontainebleau	89 494	1 285	1 290	94	38	1 527	1 011	67	65	1 648	1 827
	Meaux	104 049	1 597	1 673	110	52	2 071	1 201	105	70	1 802	1 970
	Melun	69 270	1 063	1 048	61	30	1 324	809	68	31	1 229	1 327
	Provins	50 376	741	694	34	26	974	543	35	21	811	886
S.-et-Oise	Corbeil	128 697	2 174	1 956	148	55	2 708	1 475	118	73	2 696	2 757
	Etampes	43 081	656	661	44	10	925	501	30	15	783	845
	Mantes	59 035	953	901	76	46	1 235	747	58	40	1 182	1 186
	Pontoise	201 513	3 477	3 298	175	85	4 429	2 476	220	119	4 066	4 093
	Rambouillet	70 326	950	959	50	28	1 266	763	55	31	1 230	1 446
	Versailles	314 965	5 287	5 024	282	165	7 187	4 332	317	190	6 220	6 561
Sèvres (Deux-)	Bressuire	87 123	1 193	1 270	32	14	1 895	1 096	51	31	1 275	1 364
	Melle	64 966	844	903	24	8	1 192	668	46	23	977	2 211
	Niort	105 675	1 349	1 304	63	23	1 976	1 146	70	41	1 759	2 130
	Parthenay	79 863	1 150	1 266	12	7	1 626	925	55	23	1 040	1 196
Somme	Abbeville	129 150	2 044	»	123	»	2 982	»	125	»	2 251	»
	Amiens	196 086	3 002	»	267	»	3 922	»	192	»	3 665	»
	Doullens	45 838	741	»	47	»	819	»	47	»	761	»
	Montdidier	55 691	495	»	43	»	763	»	35	»	549	»
	Péronne	93 376	802	»	68	»	971	»	40	»	641	»
Tarn	Albi	102 154	1 532	1 338	43	32	1 819	1 171	87	74	1 804	1 846
	Castres	127 429	1 802	1 734	39	10	2 189	1 027	82	35	1 977	2 024
	Gaillac	50 525	749	690	17	10	746	354	24	14	898	1 021
	Lavaur	43 982	761	673	4	2	735	310	22	14	735	786
Tarn-et-Gar.	Castelsarrasin	54 225	758	665	10	5	916	449	48	14	927	1 018
	Moissac	40 790	535	480	12	10	599	256	15	22	732	745
	Montauban	87 522	1 187	1 059	37	16	1 424	840	81	44	1 555	1 795
Var	Brignoles	46 083	537	552	23	10	765	415	48	24	819	945
	Draguignan	79 494	868	887	37	16	1 315	711	76	49	1 544	3 261
	Toulon	205 178	2 652	3 047	170	114	3 848	2 422	175	126	3 750	4 561
Vaucluse	Apt	41 733	581	523	23	10	715	365	47	15	730	782
	Avignon	90 366	1 386	1 325	111	62	1 896	1 084	104	65	1 978	2 107
	Carpentras	44 468	627	653	40	13	849	463	44	28	774	926
	Orange	62 089	874	868	61	27	1 019	545	55	35	1 063	1 177

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 6 mars 1921).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS	
			1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.	1920.	1919.
Vendée.....	Fontenay-le-Comte..	135 618	1 837	1 818	38	32	2 767	1 569	98	55	2 067	2 428
	La Roche-sur-Yon..	162 826	2 404	2 152	24	16	3 323	2 004	110	76	2 556	2 997
	Les Sables-d'Olonne.	140 078	2 001	2 024	23	17	3 005	1 817	105	56	1 928	2 078
Vienne.....	Châtellerault.......	62 274	938	815	29	11	1 188	697	52	37	1 005	1 065
	Civray..............	47 954	700	684	11	7	903	570	27	20	622	739
	Loudun............	34 427	484	450	18	4	587	355	30	11	588	641
	Montmorillon.......	63 260	929	835	13	4	1 172	672	29	21	851	922
	Poitiers............	124 361	1 623	1 584	53	28	2 297	1 316	77	57	1 931	2 212
Vienne (Haute-)	Bellac..............	80 071	1 110	908	21	8	1 286	745	33	24	1 169	1 233
	Limoges............	198 173	3 348	2 634	96	58	3 403	2 074	138	73	3 201	3 669
	Rochechouart......	56 792	944	849	20	9	1 201	754	39	26	771	862
	Saint-Yrieix.......	49 700	978	688	10	6	962	572	29	20	696	716
Vosges.....	Epinal..............	124 142	1 898	1 633	107	49	2 642	1 696	134	104	1 968	2 261
	Mirecourt..........	57 399	833	769	37	20	1 078	687	36	37	1 030	1 083
	Neufchâteau........	45 345	636	585	42	16	757	499	20	17	707	894
	Remiremont........	88 988	1 257	1 160	53	27	1 974	1 339	90	55	1 229	1 248
	Saint-Dié..........	118 040	1 634	1 370	104	33	2 087	1 315	100	77	1 599	1 716
Yonne......	Auxerre............	99 599	1 404	1 243	97	25	1 552	913	79	56	1 904	2 368
	Avallon............	35 390	386	370	25	1	451	256	19	18	562	702
	Joigny.............	78 838	1 083	1 068	60	25	1 335	735	35	26	1 389	1 492
	Sens...............	56 262	794	829	55	27	945	673	29	30	1 064	1 279
	Tonnerre..........	33 800	463	377	34	11	569	378	19	20	547	745
TOTAUX :												
77 départements..................		33 079 103	496 306	447 207	22 162	11 657	656 534	403 502	30 221	19 934	562 307	620 683
10 départements..................		6 523 155	101 097	»	6 540	»	137 083	»	6 764	»	88 056	»
87 départements..................		39 602 258	597 403	»	28 702	»	793 617	»	36 985	»	650 363	»
Alsace et Lorraine...............		1 874 014	26 466	23 977	454	»	40 794	28 192	1 656	804	24 258	26 556
90 départements..................		41 476 272	623 869	»	29 156	»	834 411	»	38 641	»	674 621	»

TABLEAU III

Proportions pour 10 000 habitants des nouveaux mariés, des enfants nés vivants et des décès en divers pays, de 1913 à 1920.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Hongrie.	Suisse.	Empire allemand.	Pays-Bas.	Belgique. (a)	France. (b)	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° NOUVEAUX MARIÉS																				
1913..............	157	143	102	144	126	118	118	182	138	154	155	161	150	136	132	149	183	162	173	165
1914..............	159	148	108	138	129	116	114	143*	114	136	136	110	102	130	137	141	168	168	176	170
1915..............	194	152	110	130	129	116	108	63*	100	82*	133	68	44	124	125	102	143	164	183	182
1916..............	149	130	102	144	137	123	116	60*	114	83*	144	83	64	132	118	58	»	157	164	149
1917..............	138	126	96	140	140	123	120	73*	118	94*	144	90	96	136	109	54	»	160	137	117
1918..............	153	142	103	154	149	133	90	»	132	»	148	120	108	134	»	61	159	»	133	113
1919..............	197	180	116	165	132	138	»	»	158	»	172	256	276	162	»	176	»	»	158	168
1920..............	201	192	»	176	»	»	»	»	»	154*	191	»	313	»	»	»	»	»	195*	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																				
1913..............	241	255	228	256	254	232	271	343	231	275	281	216	183	304	330	317	421	333	283	261
1914..............	238	261	226	256	252	229	269	345*	225	268	282	202	180	298	319	311	421	338	281	260
1915..............	219	239	220	242	238	216	254	235*	195	204*	262	161	113	308	319	305	405	330	273	253
1916..............	209	228	209	244	261	211	240	150*	187	153*	265	128	94	290	311	240	»	327	268	259
1917..............	178	201	197	237	251	208	243	148*	182	139*	260	113	104	288	305	195	»	324	265	257
1918..............	177	202	199	243	242	203	238	»	184	»	248	114	121	291	»	179	143	»	253	234
1919..............	185	217	205	227	220	196	»	»	184	»	242	165	124	283	»	212	»	»	238	215
1920..............	254	281	222	254	»	»	»	»	»	285*	281	»	207	»	»	»	»	»	»	254
3° DÉCÉDÉS																				
1913..............	138	155	171	125	132	137	161	235	143	150	123	139	177	221	206	187	261	195	108	95
1914..............	140	155	163	125	135	138	156	235*	138	155	124	142	196	220	194	179	235	206	105	93
1915..............	157	171	176	128	134	147	160	256*	133	151*	125	139	191	221	199	204	245	202	107	91
1916..............	144	146	165	134	136	136	165	190*	129	143*	129	132	181	213	208	197	»	215	110	96
1917..............	144	143	166	133	132	134	176	185*	132	161*	131	164	186	223	215	192	»	214	98	96
1918..............	176	160	180	131	163	179	285	»	190	»	171	210	240	331	»	323	412	»	101	148
1919..............	138	154	180	131	171	144	»	»	140	»	132	147	191	233	»	190	»	»	128	95
1920..............	124	140	149	129	»	»	»	»	»	158*	119	»	177	»	»	»	»	»	106	103

NOTA. — Les nombres marqués d'un astérisque (*) sont provisoires. — (a) Flandre occidentale non comprise. — (b) Ensemble des 77 départements non envahis.

TABLEAU IV

Nombres-indices représentant les variations de la proportion pour 10 000 habitants des nouveaux mariés, des enfants nés vivants et des décédés en divers pays, de 1913 à 1920.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Hongrie.	Suisse.	Empire allemand.	Pays-Bas.	Belgique.	France.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° NOUVEAUX MARIÉS																				
1913	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1914	101	103	106	96	102	98	97	79	83	89	88	68	68	96	104	95	92	104	102	103
1915	124	106	108	90	102	98	92	35	72	53	86	42	29	91	95	69	78	101	106	110
1916	95	91	101	100	109	104	98	33	83	54	93	52	43	97	89	39	»	97	95	90
1917	88	88	94	97	111	104	102	40	86	61	93	56	64	100	83	36	»	99	79	71
1918	97	99	101	107	118	113	76	»	96	»	95	75	72	99	»	41	87	»	77	69
1919	125	126	94	115	105	117	»	»	114	»	111	159	184	119	»	118	»	»	91	102
1920	128	134	»	122	»	»	»	»	»	100	123	»	209	»	»	»	»	»	113	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																				
1913	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1914	99	102	99	100	99	99	99	101	97	97	100	94	98	98	97	98	100	101	99	100
1915	91	94	96	95	94	94	94	69	84	74	93	75	62	101	97	96	96	99	96	97
1916	87	89	93	95	103	91	89	44	81	56	94	59	51	95	94	76	»	98	95	99
1917	74	79	86	93	99	90	90	43	79	51	93	52	57	95	91	62	»	97	94	98
1918	73	79	87	95	95	88	88	»	80	»	98	53	66	96	»	56	34	»	89	90
1919	78	85	90	89	87	84	»	»	80	»	86	76	68	93	»	67	»	»	84	82
1920	105	110	97	99	»	»	»	»	»	104	100	»	113	»	»	»	»	»	91	97
3° DÉCÉDÉS																				
1913	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1914	101	100	95	100	102	101	97	100	97	103	101	102	111	100	94	96	94	106	97	98
1915	114	110	103	102	101	107	99	109	93	101	102	100	108	100	97	109	94	104	99	96
1916	104	94	96	107	103	99	102	81	90	95	105	95	102	98	101	105	»	110	102	101
1917	104	92	97	106	100	99	109	79	92	107	106	118	105	101	104	103	»	110	91	101
1918	128	103	105	105	123	131	177	»	133	»	139	151	136	151	»	173	158	»	94	156
1919	100	99	105	105	130	105	»	»	98	»	107	106	108	105	»	102	»	»	118	100
1920	90	90	87	103	»	»	»	»	»	105	97	»	100	»	»	»	»	»	98	108

« LA PREUVE DU SANG »

Livre d'or du Clergé et des Congrégations (1914-1920).

Le Secrétariat International de la Documentation Catholique *recueille depuis le début de la guerre pour un ouvrage monumental les notices biographiques et tous les textes officiels concernant les ecclésiastiques (séculiers et réguliers) et les religieuses cités, décorés, tués ou victimes de la guerre, de 1914 à 1920. Il nous communique les statistiques officielles ci-après, dressées par lui en 1921 et contrôlées par les Curies Episcopales et les Secrétariats généraux des Congrégations.* (Le 1er tableau a paru dans la *D. C.*, t. 5, p. 278.)

Statistiques générales — DEUXIÈME TABLEAU

DÉSIGNATION	Report pour 3 Diocèse et Congrégations	Albi	Amiens	Angers	Frères des Ecoles chrétiennes	Sœurs du Très-Saint-Sauveur	Totaux pour 8 diocèses et Congrégations
Morts ou Victimes de la guerre	91	30	30	62	249	5	467
Cités et Décorés	239	97	68	162	379	57	1 002
Nombre de citations	323	151	104	266	485	18	1 347
Croix de guerre	164	82	58	153	357	9	823
Légion d'honneur	11	12	3	14	3	»	43
Médaille militaire	17	7	8	21	30	»	83
Médaille Honneur Epidémies	37	10	1	9	2	16	75
Médaille Reconnaissance française	6	»	»	1	2	3	12
Méd. Hon. Assistance publique	34	»	»	»	»	1	35
Décorations étrangères	16	8	2	7	75	»	108
Décorations Service Santé	»	»	»	»	»	34	34
Déc. Sociétés Croix-Rouge	»	»	1	»	»	10	11

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.